

le cahier du
Samedi



PHOTO JACQUES NADEAU

Les jeunes et l'argent

Jean Beaudry réalise *Tirelire, Combines et cie*, le 14e « Conte pour tous » de Roch Demers, une comédie qui a pour thème l'argent et le travail. Paule des Rivières a visité le plateau.

Page B-1

De nouvelles menaces pèsent sur les ventes d'Hydro-Québec à l'État de New York

Catherine Leconte

L'ÉTAT DE NEW YORK n'a pas vraiment besoin des 1000 mégawatts qu'Hydro-Québec veut lui vendre, et « la Ville pourrait bien avoir des alternatives meilleur marché », affirme un rapport confidentiel du Département des télécommunications et de l'énergie (DTE) de la ville, dont LE DEVOIR a obtenu copie.

Pour Hydro-Québec, ce contrat, qui court de 1995 à 2016, représente un revenu de 17 milliards \$. Mais les acheteurs américains peuvent encore, jusqu'au 30 novembre prochain, dénoncer le contrat sans encourir de pénalité financière. Et chez Hydro, on admet qu'au moins deux, sur les quatre acheteurs, en envisagent la possibilité.

Le DTE recommande au maire de New York « de faire connaître les inquiétudes de la Ville quant à l'intérêt économique de cette hydro-électricité, et de demander à Con Edison de fournir une analyse économique complète des bénéfices du contrat, incluant des comparaisons avec ses programmes d'économies d'énergie et ses appels d'offres à des fournisseurs concurrents ». Recommandation transmise aux adjoints au maire le 11 juillet dernier.

Con Edison est le principal distri-

buteur d'électricité dans la région métropolitaine de New York. C'est aussi le plus important acheteur dans le contrat d'Hydro-Québec : 482 mégawatts sont destinés à cette compagnie, sur le total de 1000 MW prévu.

Le vice-président exécutif aux marchés externes d'Hydro-Québec, Pierre Bolduc, a reconnu, dans une entrevue avec LE DEVOIR, que Con Edison et plus encore LILCO (compagnie qui distribue l'électricité à Long Island et deuxième plus gros acheteur dans le contrat, avec 218 MW) « ont des hésitations » quant au contrat.

Dans le cas de LILCO, qui est selon lui la partie du contrat la plus sérieusement menacée, le problème vient d'autres offres de fourniture d'électricité, que cette compagnie a reçues de la part de promoteurs privés. Il est question notamment de construire une centrale à turbine à gaz, dont les promoteurs « prétendent que ce serait moins cher que notre contrat », dit M. Bolduc. Si bien que le volet LILCO du contrat « est devenu une zone grise ».

Con Edison aussi a reçu des offres de producteurs indépendants, qui se disent concurrentiels par rapport à Hydro-Québec. Mais selon M. Bolduc, si cette compagnie est « un peu

Voir page A-4 : Menaces

La Cour supérieure déclare ultra vires la loi défendant la publicité sur le tabac

Rolande Parent

de la Presse Canadienne

LES FABRICANTS de produits du tabac viennent de remporter une première manche dans le combat judiciaire engagé contre le gouvernement fédéral qui, depuis le 1er janvier 1989, interdit toute publicité sur les produits du tabac.

Le juge Jean-Jude Chabot, de la Cour supérieure du Québec à Montréal, a tranché en faveur d'Imperial Tobacco Ltd. et R.J.R. Macdonald Inc. en déclarant que la loi fédérale réglementant les produits du tabac était ultra vires en ce qu'elle intervenait dans le champ de la publicité,

compétence provinciale en regard de la Loi constitutionnelle.

Le magistrat estime également que la loi sur les produits du tabac est inconstitutionnelle en ce qu'elle viole la liberté d'expression garantie par la Charte fédérale des droits.

Le juge Chabot n'a pas adhéré aux arguments du représentant du procureur général du Canada, qui faisait valoir que la loi contestée visait principalement à réglementer les produits du tabac pour protéger la santé des Canadiens.

Dans son jugement de 148 pages, le juge écrit que la lecture de la loi l'avait plutôt convaincu qu'elle « visait à éliminer à brève échéance pratiquement toute forme de publicité et de promotion de masse d'un pro-

duit fabriqué et vendu légalement dans toutes les provinces du Canada ».

La lecture des messages indiquant que l'usage du tabac réduit l'espérance de vie et constitue la principale cause du cancer du poumon — que les fabricants étaient tenus d'imprimer sur leurs produits — a renforcé le juge dans cette opinion.

« Ces mentions obligatoires ne protègent pas la santé des Canadiens mais visent à les convaincre d'abandonner ou de ne pas commencer à utiliser le tabac », a fait remarquer le juge.

« L'effet immédiat de la loi est d'éliminer la publicité des produits du tabac et de contrôler les activités incidentes, qui sont essentiellement

des activités de nature privée.

« La publicité ne cause pas de dommages comme telle, pas plus que la publicité des produits du tabac ne cause d'atteinte à la santé. »

Le juge ajoute qu'il n'y a aucune preuve que la publicité des produits du tabac aurait atteint ce stade de pestilence au Canada qui permettrait au gouvernement fédéral d'envisager un champ de juridiction provinciale.

Le magistrat rappelle que la santé des habitants du Canada relève d'abord et avant tout des provinces et que les maladies du tabac relèvent de la compétence des provinces.

Imperial Tobacco occupe la première place dans l'industrie avec en-

Voir page A-4 : Tabac



PHOTO JACQUES NADEAU

Noirs et Mohawks, même combat

Près de 800 personnes ont manifesté hier à Montréal contre « le racisme et la brutalité policière ». Ellen Gabriel est venue apporter le soutien des Mohawks à la cause de la communauté noire. Les policiers se sont contentés d'ouvrir la marche. Voir page A-3

Les Irakiens craignent une nouvelle guerre

Françoise Chipaux

du journal Le Monde

BAGDAD — Du sommet à la base, les Irakiens en sont cette fois convaincus, les États-Unis vont de nouveau frapper l'Irak. L'annonce de l'arrivée aujourd'hui à Bagdad d'une nouvelle mission d'experts des questions nucléaires ne constitue donc à leurs yeux qu'un simple répit. En réponse à une question évidemment

non fortuite de l'agence officielle INA, le ministre des Affaires étrangères a pris soin de préciser que celle-ci, composée de 15 ou 20 personnes, resterait deux semaines en Irak; une façon de rassurer tout le monde, au moins pour cette période.

Mais déjà les spéculations vont bon train sur de nouvelles dates après celle, souvent évoquée, du 25 juillet, pour un bombardement.

« Si ce n'est pas aujourd'hui, ce sera pour plus tard, mais cela va ar-

river puisque Bush l'a dit » clament tous les Irakiens, échaudés par la propagande passée de leur gouvernement leur assurant que les États-Unis n'oseraient jamais entrer en guerre avec l'Irak.

Aujourd'hui, la certitude est bien là, et même la télévision officielle a évoqué la possibilité d'une « nouvelle agression américaine », sans cependant donner des consignes de défense civile ni de recommandations particulières à la population. En at-

tendant, le pouvoir, prenant cette fois la mesure de la menace, aurait fait démanteler quelques équipements d'un certain nombre d'usines à caractère militaire qui pouvaient être des cibles, et donné congé à leurs employés. Une précaution à la fois pratique — sauvegarder ce qui peut l'être — et aussi politique, en évitant un maximum de pertes humaines, qui risqueraient d'être mal ressenties par une population qui

Voir page A-4 : Irakiens

Avoir 17 ans



1991 marque le centenaire de la mort d'Arthur Rimbaud. Dans un de ses poèmes, intitulé *Rimbaud*, Rimbaud écrit : « On n'est pas sérieux quand on a 17 ans ». LE DEVOIR, dans la foulée de la série de cet âge de l'adolescence comme point de départ, point de fuite ou point d'arrivée d'une *novella* publiée chaque samedi à la une. Aujourd'hui, Yves Navarre se prête au jeu. Samedi prochain, Jean Basile.

Yves Navarre

1) CONSIDÉRATIONS préliminaires. Efficacement, pour une fiction que rien ne daterait vraiment, les souvenirs n'avaient plus d'âges, une mémoire, en fuyant, les avait épinglés. Certains, pourtant, volaient encore. Or, pépite, ou pur, le souvenir d'un est mémoire de tous, celles et ceux qui acceptent de se pencher et de reconnaître tant l'éblouissement que l'échec. Misael ferait toujours fausse route, et il le savait. La fiction ne serait-elle donc qu'un mot inventé de toutes pièces pour donner bonne conscience ? Non ce n'est pas comme ça que l'on vit, que l'on aime, que l'on désespère, que l'on clame et survit. Gare à celle ou celui qui prend sa vie à bras l'esprit et le corps, sans établir de frontière. La vie en soi est une fiction infinie.

Émile, le voisin de la maison du sud où il s'était encabané, été

comme hiver, pour écrire, écrire, n'avait-il pas dit dans une lettre à Misael, « je crois que depuis longtemps nous n'avons plus grand-chose à nous souhaiter car notre chemin est certainement tracé depuis un bon moment ». Les voisins belges étaient toujours là à l'assailir de travaux qu'ils ne paieraient que chichement : il n'y a que les riches pour regarder à la dépense.

Au courrier, également un message de Vladimir, écrit en russe, signe abstrait. Et au téléphone Cristobal avait dit qu'une critique venait d'écrire qu'il n'habillait les femmes « que comme si elles allaient au bordel ». Il fallait donc se mettre des oeillères pour aller encore de l'avant sans prendre garde aux griefs et aux sarcasmes. Misael eût arrêté à cette ligne, à ce jour, un lundi, s'il n'avait pas cru, du fond de lui-même, à un je nombreux, aux légions des laissés-pour-marge.

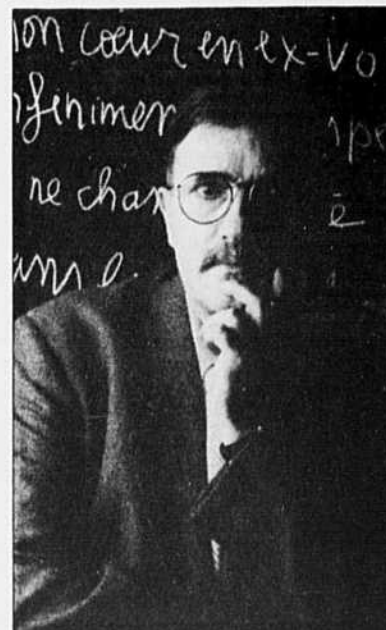
2) Le texte en soi, soit. C'était l'année de ses 17 ans.

L'établissement, qui s'appelait *La Chevre*, n'ouvrait que le dimanche, aux beaux jours. Il fallait se rendre à la gare centrale, traverser la salle des pas perdus et, sous l'immense horloge de tant et tant de rendez-vous amoureux, prendre un billet au guichet, destination *L'Étang-la-Ville*. Le trajet était une étreinte. Sur le quai, les habitués se toisaient point trop n'en faut, chacun pourrait rencontrer quelqu'un d'encore plus beau. On se reconnaissait au tact des tenues de dimanche aux eaux de toilette, *Knize, Bandit*, à la veste sur le bras, chemisette à manches courtes et cravate obligatoire.

Le train gagnait la banlieue, pavillons et jardins, parfois par les vitres baissées des portières, coulis de vent plus frais, s'engouffraient des bouffées de parfums de lilas en fleurs, d'aubépines ou de roses. Cela prenait au ventre. Il y avait de l'interdiction dans ce voyage d'initiés à une époque où la honte était de

mise, la captive honte qui rendait tout plus hasardeux, dangereux, excitant. La patronne de *La Chevre* surnommée la Colonelle, ancienne résistante de Londres, était, disait-on, protégée de la police. Vieille chose bronzée, microscopique, plissée à l'extrême, la bouche en sang des vieilles femmes avides de compagnes, accueillait son monde des dimanches avec ses décorations au cas où les gendarmes viendraient. Ils venaient, visites de routine. On les voyait entrer de loin par l'allée principale. On coupait alors la musique. Ils ne pouvaient que constater la présence d'hommes et de femmes, de jeunes gens et de jeunes filles qui ne faisaient rien d'anormal. Sitôt partis, la musique reprenait, femmes et femmes, hommes et hommes, on redevenait ce que l'on était.

Jamais Misael n'était invité à danser. Quand il s'enhardissait, Voir page A-4 : La Chevre



Yves Navarre

William Boyd
BRAZZAVILLE PLAGE
Seuil

Dickens
Fruttero & Lucentini
L'AFFAIRE D.
ou le crime du faux vagabond
Seuil

JOHN IRVING
LIBERTÉ POUR LES OURS!
Seuil

BRAZZAVILLE PLAGE
WILLIAM BOYD 360 pages - 29,95\$

L'AFFAIRE D. ou le crime du faux vagabond
DICKENS, FRUTTERO ET LUCENTINI 480 pages - 29,95\$

LIBERTÉ POUR LES OURS!
JOHN IRVING 420 pages - 29,95\$

ROMAN
ROMAN
ROMAN

EN BREF...

Les fonctionnaires manifesteront mardi

(PC) — Les membres de la fonction publique fédérale de la région de Montréal manifesteront mardi prochain contre les politiques du gouvernement conservateur. Ces protestations des employés fédéraux au Québec s'inscrivent dans le cadre d'un « Jour national de solidarité » qui a lieu partout au pays. Les membres de l'Alliance sont furieux face aux tentatives du gouvernement Mulroney de « bloquer leurs salaires et de miner leur sécurité d'emploi ».

Poursuites contre Servac

SAINTE-FOY (PC) — Des poursuites ont été intentées par le ministère de l'Environnement du Québec à l'endroit de l'entreprise Servac, de Sainte-Angèle-de-Laval, qui aurait contrevenu à 33 reprises au règlement sur les déchets dangereux, 21 fois au règlement sur les déchets solides et en 12 occasions à la Loi sur la qualité de l'environnement. Entre le 22 septembre 1988 et le 5 juin 1989, Servac aurait mélangé des huiles usées de lubrification avec de la sciure de bois. Durant la même période, l'entreprise aurait de plus permis, illégalement, le dépôt d'un déchet dangereux sur un lieu d'enfouissement sanitaire. Pour chacun des chefs d'accusation, Servac pourrait avoir à payer des amendes variant de 1800 \$ à 250 000 \$.

Verdict sur les plages

NEW YORK (AP) — Les plus célèbres plages des États-Unis ne sont pas forcément les meilleures, du moins selon le classement établi par des géographes et des experts des côtes américaines. L'enquête publiée dans le numéro d'août de la revue *Condé Nast Traveler* n'étudie pas la pollution des plages. Il s'intéresse plutôt à la beauté du site ou aux dangers éventuels de la mer. Résultat : les célèbres plages de Waikiki à Hawaï, de Miami Beach et de Cap Cod (Massachusetts) ne figurent même pas dans la liste des 50 meilleures plages. Quant à celle de Coney Island à New York, elle compte parmi les dix plus mauvaises. Cinq des plus mauvaises, dont la pire — Arverne Edgemere — se trouvent d'ailleurs à New York, alors que sept des 10 meilleures plages sont situées en Floride. Les grandes plages de Californie sont considérées comme les plus dangereuses en raison des courants et des puissantes vagues.

CARRIERES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.



Nous sommes présentement à la recherche de pharmacien(ne)s autorisé(e)s désirant travailler à temps partiel, les fins de semaines dans nos succursales de la région de Montréal.

Nous offrons un programme de rémunération et des avantages très compétitifs.

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec:

Denys Dupuis
Directeur, Ressources humaines
5160 Décarie Blvd., Bureau 570
Montréal (Québec) H3X 2H9
(514) 483-3512



COMMISSION SCOLAIRE SEIGNEURIE

OFFRE D'EMPLOI

POSTES D'ENSEIGNEMENT À COMBLER

Érigée le 1er juillet 1972

La Commission scolaire Seigneurie recherche des personnes dynamiques et compétentes pour combler certains postes réguliers d'enseignement dans ses écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 1991-1992.

Enseignement au deuxième cycle du primaire:	2 postes
Enseignement aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage:	1 poste auprès d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage au niveau primaire
	1 poste auprès d'élèves multihandicapés de niveau primaire et secondaire
Enseignement des sciences humaines au premier cycle du secondaire	1 poste

Pour satisfaire aux exigences de l'un ou l'autre de ces postes la personne recherchée doit posséder une autorisation personnelle permanente d'enseigner dans la discipline visée.

De plus, pour le poste auprès des élèves multihandicapés, la personne doit avoir une bonne connaissance du système de communication gestuelle, elle doit préférentiellement posséder une expérience d'enseignement auprès d'élèves handicapés par une déficience intellectuelle et auprès d'élèves multihandicapés.

Les personnes désireuses de soumettre leur candidature à l'un ou l'autre de ces postes doivent fournir leur curriculum vitae AU PLUS TARD le 2 AOÛT 1991 à 16h en spécifiant le poste recherché au:

DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES
COMMISSION SCOLAIRE SEIGNEURIE
378A, rue Papineau
papineauville (Québec)
J0V 1R0

Ces postes sont ouverts aux femmes et aux hommes et la Commission participe au plan d'embauche des personnes handicapées.

Un hebdomadaire américain tire à boulets rouges sur Hydro-Québec, Bourassa et Mario Cuomo

d'après PC

L'HEBDOMADAIRE new-yorkais *Village Voice*, dans sa dernière édition, affirme que le gouverneur de l'État Mario Cuomo a finalement décidé d'appuyer le projet d'achat d'électricité d'Hydro-Québec par la New York Power Authority (NYPA) après que des dons de 60 000 \$ eurent été consentis à sa caisse électorale, au début des années 1980.

Les contributions au comité électoral *Les amis de Mario Cuomo* auraient été faites par tranches de 10 000 \$ et 15 000 \$ par la famille de John Dyson, ex-directeur de NYPA et ex-membre d'un groupe de conseillers spéciaux mis sur pied en 1986 par le premier ministre Robert Bourassa pour faire avancer la phase 2 du projet hydro-électrique de la Baie James et obtenir les appuis financiers nécessaires, au Canada et aux États-Unis.

Hier, le chef du Parti égalité Robert Libman a suggéré à la ministre de l'Énergie et des ressources du Québec, Lise Bacon, de dévoiler les rémunérations versées aux 13 membres de ce groupe et de demander « à tous les conseillers privés d'Hydro-Québec de révéler publiquement leurs intérêts financiers et extérieurs » pour éviter toute apparence « de conflit d'intérêts » soulevée par les allégations touchant M. Dyson.

L'article de *Village Voice*, lecture obligée de la gauche américaine « branchée », rappelle qu'en novembre 1982, quelques jours avant son élection au poste de Gouverneur de New York, M. Cuomo s'était opposé à la construction d'une ligne de transmission hydroélectrique sur le territoire de l'État, en déclarant que NYPA, agence gouvernementale placée directement sous son auto-

rité, ne construirait rien de tel sans avoir « des raisons convaincantes ».

Immédiatement après sa victoire électorale, selon *Village Voice*, il a fait volte-face.

L'article, intitulé « They've Got the Power » (Jeu de mot sur power, qui peut vouloir dire électricité ou pouvoir politique) souligne qu'à la fin de 1983, le gouverneur Cuomo, accompagné par John Dyson, alors président du conseil d'administration de NYPA, est venu à Québec pour rencontrer le premier ministre René Lévesque.

À l'issue de leur entretien, affirme Peter Quiddington, auteur de l'article, MM. Cuomo et Dyson ont déclaré que le seul obstacle empêchant Hydro-Québec de vendre son électricité à NYPA était l'absence d'une ligne de transmission.

Le permis de construction pour ce projet de 670 millions \$ a ensuite été rapidement accordé par la Commission des services publics de l'État de New York et les travaux ont débuté en 1985. La dernière partie de cette ligne, qui va jusqu'à Long Island, vient d'être achevée.

En 1989, le gouverneur Cuomo a ratifié un contrat de 21 ans (1995-2016) signé par NYPA et Hydro-Québec, pour la fourniture de 1000 mégawatts d'énergie ferme et de puissance garantie. En janvier 1990 était signé un autre contrat, dit « de diversité » (énergie ferme, livrée chaque année d'avril à octobre, mais puissance non garantie), qui prévoit la vente de 800 MW entre 1999 et 2018. Ces deux contrats représentent respectivement des revenus de 17 milliards \$ et 8,5 milliards \$ pour Hydro-Québec.

« Robert Bourassa a construit sa carrière politique sur la Baie Ja-

mes », écrit *Village Voice*, en « liant le projet projet à sa promesse de donner à la province une autonomie économique plutôt qu'une indépendance politique ».

Pour ce faire, affirme l'hebdomadaire, M. Bourassa « a créé un réseau incestueux de relations d'affaires s'étendant du Québec aux maisons de courtage de Wall Street et aux compagnies d'électricité au sud du Saint-Laurent ». Au centre de ce réseau se trouve le groupe de conseillers spéciaux influents dont faisait partie M. Dyson et dont les membres, affirme *Village Voice*, sont payés 1000 \$ par jour, en plus d'un forfait annuel de 2500 \$.

Le personnage le plus puissant du groupe, selon le périodique, est James Schlesinger, ancien secrétaire américain à l'énergie, ex-directeur de la CIA et ex-membre de la Commission de l'énergie atomique. M. Schlesinger a préfacé l'ouvrage de M. Bourassa sur le projet de la Baie James, publié en 1985 sous le titre *L'énergie du nord, la force du Québec*.

L'hebdomadaire rappelle aussi l'affaire des contrats secrets d'Hydro-Québec avec 13 entreprises énergivores du Québec, plus particulièrement les grandes alumineries, et

dont les contenus ont été partiellement révélés au printemps dernier.

Il décrit NYPA et Hydro-Québec comme « une paire de dinosaures institutionnels qui contrôlent la politique énergétique pour le compte des grandes entreprises privées » et affirme que la province de Québec est « notoirement permissive dans son contrôle environnemental des industries ».

Hier, au bureau de Mme Bacon, la porte-parole Luce Asselin a indiqué que la ministre de l'Énergie n'avait pas encore terminé l'analyse de l'article de *Village Voice* et qu'elle serait peut-être en mesure de donner son appréciation la semaine prochaine.

Quant aux propos tenus par M. Libman, Mme Asselin a déclaré que Mme Bacon n'avait aucunement l'intention « de perdre son temps à répondre aux allégations du chef du Parti égalité, qui se sert d'informations non vérifiées pour discréditer encore une fois Hydro-Québec ».

On se souvient que M. Libman avait déjà soulevé publiquement, début juin, « de sérieuses questions quant à des conflits d'intérêts possibles et apparents » posés par le groupe de conseillers américains d'Hydro-Québec.

La vie quotidienne sous le « smog »

MEXICO (AP) — Le phénomène du « smog » (épaisse brume due à la pollution) prend des proportions alarmantes à Mexico où le taux d'ozone a dépassé la norme internationale durant quasiment tout le mois de mai. À Los Angeles, ce seuil a été dépassé pendant 175 jours, contre 303 jours à Mexico. Pendant 76 jours, la quantité d'ozone contenue dans l'air a été

deux fois supérieure à la cote d'alerte et pendant au moins quatre jours, notamment un pendant lequel le président Carlos Salinas de Gortari a reçu un prix international de l'environnement, ce taux a même triplé. Malgré, entre autre, la loi qui oblige depuis deux ans les habitants de Mexico à laisser leur voiture au garage une journée chaque semaine.

Crosbie menace les pêcheurs terre-neuviens qui défient les accords internationaux

SAINT-JEAN, T.-N. (PC) — Le ministre fédéral des Pêches, M. John Crosbie, a lancé un appel aux chefs syndicaux, hier, pour qu'ils dissuadent une centaine de pêcheurs côtiers d'aller jeter leurs filets dans une zone réservée aux pays de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest, à l'extérieur de la limite canadienne de 200 milles.

« Nous allons saisir toutes les prises faites en eaux interdites », a pré-

venu le ministre, qui a souligné que ces pêcheurs défiaient la loi et mettaient en péril tout le système d'administration des pêches.

Un troisième bateau terre-neuvien, surpris dans la zone restreinte, a été escorté jusqu'à Saint-Jean, vendredi, et les quelque 3000 livres de morue qu'il transportait ont été saisies.

Deux autres bateaux ont ainsi été ramenés à Saint-Jean, cette semaine, devant les protestations des autres pêcheurs terre-neuviens. Les deux capitaines ont été accusés d'avoir pêché illégalement, ce qui les rend passibles d'une amende maximale de 100 000 \$.

Les Terre-Neuviens se plaignent de ce que l'eau, particulièrement froide cette année, de la zone qui leur est normalement dévolue a chassé la

morue vers le sud, soit dans la zone des pays étrangers.

Ils ont demandé au gouvernement fédéral de leur accorder des quotas de pêche dans cette zone, mais le ministre Crosbie leur a expliqué qu'il ne lui appartenait pas d'allouer des quotas en zone internationale.

Les Terre-Neuviens ont par ailleurs appris deux bonnes nouvelles, hier. La première est que les sociétés National Sea Products et Sea-freez Foods vont rouvrir leur conserverie de poisson de Saint-Jean et embaucheront 136 personnes.

La seconde est que la société Conpak Seafoods va rouvrir sa conserverie de poisson de Gaultois et engager 140 personnes.

La semaine dernière, le ministre Crosbie a annoncé qu'une autre usine va ouvrir à Grand Bank et employer 220 personnes.



Les « sous noirs » s'accumulent à la maison depuis l'imposition de la TPS.

Les banques manquent de cents au point de lorgner les réserves de leurs employés

d'après la Presse Canadienne

LE CANADA connaît actuellement une pénurie de pièces d'un cent, en grande partie à cause de la TPS et de l'habitude qu'ont les gens de les accumuler dans leurs tirelignes pour soulager leurs portefeuilles.

Les banques demandent à leurs employés d'amener leur cagnotte au bureau et la Monnaie royale canadienne travaille actuellement à en frapper d'autres en vue de répondre à la demande.

« Nous avons d'abord noté ce phénomène au Québec, puis il s'est répandu en Ontario et par la suite à travers tout le Canada où la demande pour les pièces d'un cent s'est accrue », explique M. Dennis Cudahy de la Monnaie royale canadienne à Ottawa.

Celle-ci a rappelé les employés mis à pied, embauché du personnel supplémentaire et ajouté deux quarts de travail journaliers en vue d'en produire davantage. On a décidé d'augmenter la production de 25 %.

Les banques affirment néanmoins que ce n'est pas suffisant. « Le personnel rapporte ses pièces d'un cent à la banque, ça vous montre combien la situation est difficile », indique Mme Anna Metivier, de la Banque commerciale impériale de commerce à Windsor, en Ontario.

M. Cudahy affirme que la Monnaie royale et l'Association des banquiers canadiens ne peuvent déterminer la cause exacte de cette croissance de la demande de « sous noirs » qui a commencé en mai.

Mais plusieurs croient que c'est à

Wilson justifie la subvention à MIL-Davie

VANCOUVER (PC) — Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie Michael Wilson a justifié la subvention de 263 millions \$ accordée récemment à la MIL-Davie, au Québec, en disant qu'il s'agissait de la meilleure façon d'assurer que la marine canadienne reçoive les bateaux dont elle a besoin.

Il a également affirmé qu'il n'y a pas de rapport entre cette subvention et les problèmes que rencontrent les constructeurs de bateaux de la côte ouest.

Le gouvernement conservateur est critiqué par l'industrie de la construction navale de la côte ouest et ses travailleurs en chômage pour son opération de renflouage financier de la MIL-Davie.

On lui reproche aussi d'avoir annulé le contrat de construction du brise-glace Polar 8, en février 1990. C'est à la perte de ce contrat qu'on attribue la plupart des difficultés financières qui affligent la société Versatile Pacific Shipyards, de North Vancouver.

L'éventualité d'une vente du dock flottant qu'exploite Versatile a incité syndicats, constructeurs et politiciens de l'opposition à joindre leurs forces pour garder l'installation, dont Ottawa détient les deux tiers du capital-action. Selon les experts, ces équipements sont indispensables pour que Vancouver conserve sa capacité d'entretien des navires transocéaniques.

Sans s'engager à maintenir l'installation dans le port de Vancouver, le ministre Wilson a promis de collaborer avec les parties concernées pour déterminer la meilleure façon de maintenir la compétitivité de l'industrie.

Une marche de la frustration se transforme en sit-in

Josée Boileau

LA MARCHÉ de protestation organisée par la communauté noire a attiré des centaines de personnes hier, au centre-ville de Montréal, et s'est finalement transformée en *sit-in* qui s'est prolongé en début de soirée.

Au plus fort de la manifestation, qui s'est ébranlée vers 15h30, on pouvait compter près de 800 personnes dans les rues avoisinant l'université McGill.

Aucun incident n'a marqué le rassemblement, mais la frustration des marcheurs, beaucoup de Noirs, quelques Blancs et principalement des jeunes, était palpable. La mort de Marcelus François et l'absence d'accusations criminelles portées contre le policier qui l'a abattu soulevaient beaucoup de rancœur parmi la foule.

Celle-ci a avancé en réclamant justice pour Marcelus François et la fin de la brutalité policière. Les organisateurs galvanisaient les manifestants en leur rappelant l'histoire de la communauté noire montréalaise et les bavures policières passées. *No justice, no peace*, répétait sans relâche la foule.

« On veut dénoncer le fait que le gouvernement ne nous respecte pas en tant que communauté, ni en tant que citoyens. On veut contribuer à cette société, mais le gouvernement ne répond pas à nos demandes », a expliqué un des organisateurs.

« C'est à chaque jour qu'on nous manque de respect. Nous ne voulons plus être battus, mais nous ne voulons pas non plus être stéréotypés », a renchéri une autre.

Au terme de leur parcours, sur la rue University, les quelque 200 mar-

cheurs qui restaient se sont assis au milieu de la rue Sainte-Catherine où ils ont longuement écouté différents discours, notamment de membres de la communauté noire de Toronto.

Celle qui remporta le plus grand succès fut sans contredit Ellen Gabriel, qui s'est rendue célèbre l'an dernier pour son rôle lors de la crise amérindienne. Elle avait tenu à participer à la manifestation par solidarité envers les Noirs qui ont appuyé les Mohawks l'an dernier, et aussi parce que d'importantes similitudes existent entre les deux causes, a-t-elle expliqué.

« Les Européens en venant ici ont amené plusieurs maladies avec eux, dont le racisme. La propagande menée contre nous, nous dénonçant comme des terroristes et des criminels, est maintenant dirigée contre vous. Mais ce sont eux les meur-

triers. Ça doit changer. Nous devons lutter pour la justice et notre identité », a-t-elle déclaré.

Les manifestants se sont dispersés peu après, vers 19h00.

Les Noirs qui manifestaient hier étaient essentiellement anglophones, et la communauté haïtienne ne semblait pas représentée. Tout s'est donc déroulé presque exclusivement en anglais et les rares messages français que l'on pouvait voir affichaient d'énormes fautes d'orthographe.

Les pancartes ne faisaient pas non plus dans la nuance : « costumes différents, même mentalité », pouvait-on lire sur une pancarte où étaient dessinés, côte à côte, un membre du Ku Klux Klan en cagoule et un policier.

Plusieurs affiches et feuillets distribués insistaient d'ailleurs sur ce

parallèle entre la police et le KKK, ce qui n'a pas manqué d'inquiéter Alain Dufour, de la Ligue anti-fasciste du Québec, qui assistait comme spectateur à la manifestation.

« Une telle association est évidemment exagérée, a-t-il remarqué, et elle ne sert qu'à ajouter à la tension. Or si celle-ci tourne à la violence, comme certaines rumeurs le veulent, les groupes d'extrême-droite pourront dire: on vous l'avait bien dit, les Noirs sont dangereux. »

La manifestation avait été convoquée mercredi dernier par le groupe AKAX, créé par des jeunes Noirs il y a deux ans, au lendemain de la mort d'Anthony Griffin, victime comme Marcelus François d'une bavure policière.

Le groupe n'avait pas demandé de permis pour manifester mais il avait toutefois avisé le service de police de ses intentions. Les policiers se sont faits fort discrets tout au long du parcours, veillant essentiellement à détourner la circulation en cette heure de pointe quand même assez calme en raison des vacances de la construction.

Une autre manifestation est prévue dimanche soir, au centre-ville de Montréal, une semaine après les incidents qui se sont déroulés face au bar *Le business* entre des policiers et des jeunes Noirs clients de l'endroit.

Le Bloc est sans le sou

QUÉBEC (PC) — Malgré son excellente performance dans les sondages, le Bloc québécois est toujours sans le sou. À tel point que Lucien Bouchard a dû congédier récemment sa plus proche collaboratrice, Mme Micheline Fortin.

Mme Fortin secondait M. Bouchard depuis son entrée en politique et il est clair qu'il ne s'en serait jamais séparé sans la plus absolue nécessité.

Le député de Hull, Gilles Rocheleau, a confirmé que le Bloc n'a présentement aucune ressource autre que le budget régulier alloué à chacun des membres de la Chambre des communes. Chaque député dispose d'environ 150 000 \$ pour entretenir ses bureaux à Ottawa et dans son comté.

« On n'a pas de budget de recherche, comme on l'avait demandé. On n'a pas fait de campagne de financement, à part un petit cocktail ici et là, et on ne prévoit pas d'activité majeure avant le mois d'octobre. Alors ce n'est pas mer et monde, chacun doit se débrouiller à même son budget. Micheline commandait un assez bon salaire, alors c'est ça... », a-t-il expliqué.

Présentement en congé de paternité, M. Bouchard a fait savoir qu'il ne ferait aucune déclaration publique avant la mi-août.

Canadiens et Américains d'origine croate: même combat en faveur de l'indépendance

Marie Tison

de la Presse Canadienne

WASHINGTON (PC) — Des milliers de Canadiens d'origine croate se sont joints à des compatriotes américains dans une grande manifestation à Washington pour amener les administrations américaine et canadienne à reconnaître l'indépendance de la Croatie.

Les Canadiens sont arrivés hier matin par autobus entiers: quatre de Montréal, deux d'Ottawa, 11 de Hamilton, et plusieurs dizaines de Toronto. Des gens de Winnipeg ont même roulé pendant 28 heures pour participer à l'événement.

Les manifestants, de 7000 à 10 000 selon les estimations de la police, se sont rassemblés en matinée hier devant le Capitole. Ils étaient munis de pancartes, qui allaient du posé « Les États-Unis doivent appuyer l'indépendance de la Croatie » au plus fougueux « Mort à la Yougoslavie ».

Ils ont surtout fait appel aux drapeaux, ceux de la Croatie, bien sûr, mais aussi ceux des États-Unis et du Canada, tous dans la même palette. En effet, les couleurs dominantes du drapeau croate sont le bleu, le blanc et le rouge.

Après avoir écouté l'hymne national de la Croatie, les manifestants ont écouté une succession d'orateurs, des sénateurs et des représentants américains surtout, mais également un député de la législature de l'Ontario, M. John Sola, d'origine croate.

« Il est un peu tragique que l'on doive se rendre à Washington pour se faire entendre à Ottawa », a-t-il déclaré.

Les Canadiens rencontrés dans la foule ont expliqué que c'était le président américain George Bush qui tenait les ficelles du pouvoir. S'il assouplit sa position, le premier ministre canadien Brian Mulroney suivra bien, a notamment affirmé Mme Klara Padjen, de Montréal.

« Nous espérons que graduellement, M. Bush changera d'avis », a ajouté Mme Zlata Blazina, qui travaille à l'université McGill.

La Croatie, une des républiques de la Yougoslavie, a déclaré son indépendance le 25 juin dernier, à la suite d'un référendum qui ne laissait aucun doute sur la volonté nationaliste des Croates. Le président Bush a cependant fait savoir qu'il préférerait une Yougoslavie unie. Depuis, des combats se sont engagés entre les Croates, l'armée yougoslave et la minorité serbe de Croatie.

« Nous voulons l'indépendance et la démocratie, nous ne voulons pas le communisme », a déclaré Mme Stella Macek, qui travaille à la Banque de Commerce, à Montréal.

Mme Anna Udacic, de Toronto, a affirmé que les Croates n'attendaient qu'une aide morale des États-Unis: qu'ils reconnaissent simplement l'indépendance de la Croatie.

M. Stan Rajic, de Winnipeg, tenant fermement un gigantesque drapeau du Manitoba, a affirmé que les Croates connaissent les mêmes problèmes que les Baltes vis-à-vis de

l'Union soviétique.

Il existe cependant une différence: le Canada n'a jamais reconnu juridiquement l'annexion des républiques baltes, la Lettonie, la Lituanie et l'Estonie, à l'Union soviétique.

En attendant un changement de cap de leurs dirigeants, les Canadiens et les Américains d'origine croate s'inquiètent du sort de leur famille restée en Croatie.

Mme Blazina a affirmé qu'elle téléphonerait aux siens tous les deux jours. « Ils se préparent pour la grande bataille », a-t-elle déclaré.



Des milliers d'Américains et de Canadiens ont manifesté à Washington en faveur de l'indépendance de la Croatie.

Le Sénat US vote l'emprisonnement des médecins séropositifs qui se tairont

WASHINGTON (AFP) — Dr X, condamné à dix ans de prison pour n'avoir pas révélé à sa clientèle qu'il était séropositif: c'est ce que prévoit un amendement adopté par le Sénat américain, à l'indignation du corps médical.

Le texte prévoit une amende d'un maximum de 10 000 \$ et une peine de prison de dix ans au minimum. Il doit encore passer devant la Chambre des représentants, après avoir été adopté par le Sénat à une écrasante majorité.

Médecins et dentistes craignent que leur seule profession les fasse passer dans l'opinion publique pour des propagateurs du virus, au même titre que les homosexuels et les drogués, après la contamination de cinq patients par un dentiste de Floride mort du sida l'année dernière. L'un d'entre eux, une jeune fille de 23 ans, est en train de mourir.

« Cet amendement est complètement idiot: un séropositif ne va pas vivre dix ans. J'ai été très étonné par le vote du Sénat », confie un dentiste de Washington, le docteur Lawrence Siu.

Les peines prévues pourront apparemment s'appliquer même si le virus n'a pas été transmis, dès lors que le médecin a eu un contact avec le sang ou les tissus du patient.

Mais le médecin sera « innocent »

s'il ignore tout de son état — ce qui pourrait avoir pour conséquence de décourager le dépistage.

La Chambre pourrait examiner le texte avant la fin de la session parlementaire, le 3 août prochain. « Le Sénat l'a adopté. Il est tout à fait possible que la Chambre en fasse autant », prévient l'aide d'un parlementaire opposé à cette mesure.

Le docteur Siu reconnaît que dix ans après l'apparition de l'épidémie, sa profession fait l'objet de toutes les suspensions.

« Les clients font beaucoup plus attention. Quand ils téléphonent pour prendre rendez-vous, ils veulent parfois savoir si nous portons des gants, un masque, des lunettes », explique-t-il.

« Il est très décevant que les sénateurs aient répondu de façon émotionnelle à ce que souhaitaient leurs électeurs. Cela ne servira à rien de criminaliser les actes des docteurs séropositifs lorsqu'ils font leur travail. Le résultat c'est qu'encre moins de gens recevront des soins médicaux », estime Elizabeth Cooper, responsable du dossier SIDA à l'ACLU, le plus important mouvement de défense des libertés individuelles.

Selon une étude récente, il y a un risque sur 48 000 de contracter le virus du sida via une opération par un

chirurgien séropositif.

Le Centre de contrôle des maladies (CDC, basé à Atlanta) a publié début juillet des directives qui recommandent aux personnels de santé les plus exposés comme les chirurgiens et les dentistes de passer volontairement des tests de dépistage. Et en cas de séropositivité de cesser de pratiquer les actes médicaux les plus risqués, sauf à en informer leur patient.

Le Sénat a introduit ces directives dans la législation, en même temps que l'amendement controversé, ouvrant la voie à des tests obligatoires. Il est d'ores et déjà admis que les compagnies d'assurances refuseront d'assurer les hôpitaux qui n'obligent pas leur personnel à passer des tests de dépistage.

Face à l'offensive des politiciens, qui ont déjà en ligne de mire les élections de 1992, des médecins et dentistes ont appelé au « black-out » comme Jack Rosenberg, fondateur d'une association de dentistes gay de New York. « Les clients n'ont pas à savoir si leur dentiste est séropositif. L'important est qu'il stérilise ses instruments ».

D'autres sont plus modérés et réclament l'égalité de traitement, comme Lawrence Siu qui accepterait d'être testé si ses clients l'étaient aussi.

au total 19 500 \$ d'amendes pour avoir fait de la publicité dans des médias rejoignant une majorité d'enfants de moins de 13 ans.

Ce sont les agences torontoises Vickers & Benson Advertising Ltd. et Bozell Palmer Banner Inc. ainsi que Les Éditions Télémedia, de Montréal — qui avait fait paraître, dans la revue ZIP d'octobre 1989, une annonce de céréales sous forme de bande illustrée.

Durant les six premiers mois de 1991, l'Office de la protection du consommateur a fait condamner en cour du Québec quelque 200 commerçants à des amendes se chiffrant à près de 585 000 \$.

40 jugements pour protéger les consommateurs

QUÉBEC (PC) — L'Office de la protection du consommateur a obtenu, en juin, 40 jugements de la cour du Québec condamnant autant d'entreprises commerciales ou administratives de commerce à des amendes totalisant 146 650\$.

Les plus fortes amendes ont été imposées dans le domaine des studios de santé (61 100 \$) et de la publicité à sensation (42 900 \$). Viennent ensuite la publicité destinée aux enfants (19 500 \$), l'automobile (6000 \$), les voyages (6000 \$), les meubles (5550 \$), l'habitation (4200 \$), les agences d'emploi (1200 \$) et le courtage de prêts (200 \$).

Ainsi, le Club de santé Vaudreuil, de Pincourt, et son administratrice

Rachel Lirette ont écopé d'amendes respectives de 48 000 \$ et 6000 \$, pour des infractions concernant principalement la perception en un seul versement du paiement des consommateurs, alors que la Loi sur la protection du consommateur en exige au moins deux et à intervalles réguliers.

La Société Internationale D.M.D., le Centre d'enquêtes internationales de parapsychologie (C.D.I.P.) et son administrateur Patrice Runner ont été condamnés, dans le district de Québec, à 42 900 \$ d'amendes, pour avoir fait croire que « Sophros », un faux voyant, existait vraiment et pouvait prédire, contre rémunération, les numéros de loto.

Trois publicitaires ont dû verser

L'été, c'est fait pour s'amuser. Pas pour se ruiner! C'est pourquoi la maison Cornemuse vous propose son grand soldes estival. Profitez de rabais sur tous les vêtements d'été, pour hommes et femmes, en magasin: nouveautés, vêtements de golf et grandes marques, telles que Geiger, Gieswein, Ralph Lauren, J.J. Farmer, Woolrich, Timberland...

JUSQU'À 50% DE RABAIS

LA GRANDE, GRANDE QUALITÉ CORNEMUSE... À PETITS, PETITS PRIX!

CORNEMUSE

PLACE BELLE-COUR • SAINTE-FOY RUE LAURIER • OUTREMONT

VOYAGE GOLF EN FRANCE avec CARLO BLANCHARD Bordeaux - Pays Basque - Paris Du 11 au 20 oct. 91 Appelez EDEN GREEN au (514) 344-2533

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Tabac

viron 54 % de la part du marché, alors que RJR occupe 17 %.

Le moment venu de décider si la Loi sur les produits du tabac violait la liberté d'expression garantie par la Charte, le juge a émis l'opinion que « la lutte anti-tabagisme constitue un objectif suffisamment important dans une société libre et démocratique comme la nôtre pour justifier une atteinte à une liberté garantie par la Charte ».

« Comme le but est de supprimer tout incitatif à la consommation, la loi constitue donc une atteinte minimale au droit garanti », a-t-il également posé.

Il s'est ensuite demandé si l'État aurait pu choisir une voie moins restrictive pour arriver à ses buts et si « l'État a le droit d'imposer sa vérité et seulement sa vérité, en éliminant tout message à ses citoyens dans le but de modeler leurs pensées et leur conduite ».

Le juge a estimé que dans sa forme actuelle, la loi sur les produits du tabac se veut une loi essentiellement morale mais qu'elle constitue en fait « une forme de censure et d'ingénierie sociale incompatible avec l'essence même d'une société libre et démocratique » et qu'elle est « essentiellement contraire aux principes garantis par la Charte ».

En conséquence, « c'est toute la loi qui doit être déclarée inopérante », écrit le juge Chabot.

Ce dernier examine ensuite la demande faite par les fabricants de produits de tabac qui, à la fin du procès qui a duré plus d'un an, demandaient que le jugement puisse s'appliquer malgré le pourvoi en appel du procureur général du Canada si la loi était déclarée inconstitutionnelle et ultra vires.

Le juge Chabot refuse l'« exécution provisoire » de son jugement. Autrement dit, tout en déclarant nulle la Loi sur les produits du tabac, il indique que la loi doit s'appliquer au moins jusqu'à ce qu'une autre cour statue sur cette affaire.

« Le tribunal sait depuis le début que la présente cause est appelée aux plus grands honneurs judiciaires et que le débat sera définitivement clos par la Cour suprême », écrit-il.

◆ La Chevière

demandait à l'un ou l'autre, il essayait un refus. Des couples se formaient. Et lui, seul, gênait toujours le passage de quelqu'un, se faisait piétiner par des couples virevoltants, confettis et serpentins, masques, atmosphère de guinguette dans une grande maison bourgeoise, meublé et colombages, un mélange de tous les styles. Misael était-il trop jeune ou bien avait-il déjà ce regard du trop-désirer, du trop-vouloir, du trop-attendre, qui écarte d'instinct les autres, qui fait reculer et vous désigne au rang de tapisserie de celles et ceux qui ne danseront jamais qu'au hasard de brèves rencontres ?

C'était déjà ainsi en famille, au lycée, avec ses proches et ses copains. C'était encore ainsi, parmi les siens, dans la fête joyeuse. Même pour la danse du tapis, et tout le monde y participait, jamais personne ne l'avait choisi. Aucun appel à la pitié, il ne s'agit là que d'un constat et quelques décennies plus tard, Misael, à ces lignes, est encore en train de faire la ronde, d'attendre que quelqu'un l'élise, pose devant lui le tapis pour la bise, et qu'à son tour il ait le vieux coussin brun taillé dans un rideau fané, pour choisir celui-ci qu'il avait remarqué, celui-là qu'il aimait déjà, vus de dimanche en dimanche, et qu'il leur vole au moins l'obligation de l'embrassade sur les joues, furtive, rigolote, ne serait-ce que ça, alors qu'il n'avait jamais pu croiser leurs regards.

Sans doute eût-il fallu que dans ses yeux il y ait un calcul moins précis, un dessein habilement estompé, une demande inavouée. Misael a

toujours vécu avec un sentiment de désertion autour de lui. Le dimanche, pour pouvoir aller à *La Chevière*, lieu fascinant, on finit par désirer les échecs, on finit par n'en finir pas d'attendre, il mentait à sa famille, renonçait à se rendre dans la belle maison des dimanches, à la campagne, prétextant d'avoir à préparer ses examens. Et c'était toute une fête que de se coiffer, de bien nouer la cravate sur la chemisette blanche au parfum d'amidon, se sentir neuf, prêt à l'attaque, circuler seul comme un adulte à part entière, s'émerveiller du transport, quitter la gare de *L'Étang-la-Ville* le cœur battant et regagner, cortège essaimé des habitués, la vilaine demeure où une diégne colonelle faisait guincher son monde en cachette. Les boissons étaient gazeuses et acres. Misael dansait dans sa tête.

Quand le soleil tombait, il fallait rentrer, encore plus captivé au retour parce que bredouille en amour. Amour ? Cela ? À rentrer ainsi frustré, tout en s'interdisant de blâmer, on apprend à aimer le malheur solitaire. Les bleuités du paysage des banlieues du retour étaient encore plus belles parce que venait la nuit. Quand ses parents rentreraient, ils le trouveraient à son bureau, devant des livres et des cahiers de textes. Tout comme s'ils revenaient maintenant, à cette ligne, alors qu'ils ne sont plus, plus devant, et lui, seul, avec son sac de peau même plus désirable, les yeux cernés, le regard fatigué, la peste en lui, baisers désormais interdits. Le désir de *La Chevière* lui, était intact.

Et si par la suite Misael avait eu des aventures, ce n'avait jamais été que dans l'inattendu, le dérisoire, la folie de ses 30 ans quand, en principe libéré, son peuple-frère s'abandonnait à des excès qu'il avait prisés avec un égal sentiment de malheur, celui-là même qui l'envirait dans le train du retour à la gare centrale, vertige de la salle des pas perdus qu'il traversait en titubant un peu, pour rejoindre au plus vite, avant le retour des parents, son poste de futur bachelier. Barthes venait de publier ses *Mythologies*. Yourcenar allait publier les *Mémoires d'Hadrien*. Non pas comme eux, mais à cause d'eux, l'entrée de secours était là, il serait écrivain. Il écrirait un jour, « on n'atteint jamais la conscience de quelqu'un », ou « chaque roman est un retour de captivité », le retour de *La Chevière* quand l'air du soir parfumé de lauriers et de buis, sent le gravier et le pipi de chat, ou enfin, tout désespoir n'est pas perdu, si peu un jeu de mots. Tant de ruptures. Le roman était le mirador d'où il observait les rondes des étourdis qui lui faisaient envie. Il y avait aussi l'odeur de pierre de la gare centrale, au retour, une odeur grise, et le vent frais des couloirs du métro, il frissonnait et mettait enfin sa veste. Il frissonne encore.

Et si loin de la Vieille Europe qui lui avait été un exil, seul, il irait se coucher avec ses chats Patavina, Patapoum, et le journal donnant les dernières nouvelles de toutes les guerres. « Il ne faut jamais attendre » avait dit une vieille dame dans un de ses romans. Tant de romans. Un acharnement. Et ce qui est acharné ne ment pas forcément.

◆ Menaces

incertaine », c'est bien plutôt à cause « des mouvements de pression des environnementalistes locaux » qui s'efforcent de contrer la vente d'hydro-électricité québécoise parce qu'ils sont opposés à tout nouveau barrage dans le Nord québécois, en particulier Grande-Baleine.

De fait, le rapport du DTE rappelle que « des organisations environnementalistes et de défense des droits des autochtones ont fortement exhorté la Ville à refuser l'électricité (d'Hydro-Québec) et à s'opposer à l'expansion à la Baie James ».

En conséquence, le DTE recommande que « la Ville se prépare à prendre position à l'effet que les principes fondamentaux d'équité seraient bafoués s'il n'y a pas une évaluation environnementale globale du projet par le gouvernement fédéral canadien, avec la participation de toutes les parties concernées ».

Bref, M. Bolduc, d'Hydro-Québec,

confesse qu'il va « continuer à croiser les doigts jusqu'au 30 novembre ». Car si « de notre côté, il n'y a plus tellement d'éléments qui pourraient remettre en cause le contrat », dit-il, en revanche du côté américain, « il pourrait se passer des choses d'ici là ».

Le directeur des relations publiques de Con Edison, Daniel Walden, a confirmé au DEVOIR que l'entrepris e jusqu'au 30 novembre pour confirmer ou annuler le contrat « provisoire » qu'elle a signé, et qu'elle « n'a pas l'intention de prendre cette décision avant la toute fin de cette période ». Car « plus le temps passe, meilleure est l'information dont on dispose ».

Et quelles « informations » seraient susceptibles d'influencer la décision de Con Edison ? Disons que si le maire de New York, suivant la recommandation que vient de lui faire son Département de l'énergie, émettait publiquement des doutes sur le bien-fondé économique et moral de l'achat d'hydro-électricité québécoise, « nous prendrions certainement ses opinions en considération », a précisé M. Walden.

De toute évidence, l'impact politique d'une telle prise de position, dans un pays où les entreprises sont très soucieuses de leur image de « bons citoyens corporatifs », n'est pas négligeable. Même si techniquement, le Maire de New York n'a d'autorité sur aucun des participants au contrat.

Le contrat global d'achat de 1000 MW a été signé par la New York Power Authority (NYPA), une agence gouvernementale de l'État de New York qui ne relève que de l'autorité du gouverneur de l'État, Mario Cuomo. Lequel est un enthousiaste partisan de l'achat d'hydro-électricité québécoise.

NYPA revend ensuite 482 MW à Con Edison, 218 MW à LILCO et 100 MW à une troisième compagnie privée de distribution d'électricité, Orange & Rockland. NYPA conserve les 200 MW restant pour les vendre, à tarif préférentiel, aux gros consommateurs gouvernementaux et paragouvernementaux d'électricité (logements sociaux de la ville de New York, Métro de New York, etc.).

Edward Eckstein, porte-parole de NYPA, a précisé au DEVOIR que techniquement, le désistement d'une ou plusieurs des trois compagnies à qui NYPA compte revendre des blocs de mégawatts n'empêcherait pas la réalisation du reste du contrat. Mais si cela devait se produire, a-t-il ajouté, « je ne peux pas vraiment dire ce que nous ferions ».

« J'espère qu'elles vont confirmer leur participation, a-t-il seulement ajouté, non seulement parce que nous maintenons que le contrat est économiquement bénéfique pour l'État et la ville de New York, mais aussi parce qu'il a des avantages supplémentaires en termes de la qualité de l'air, puisqu'il permettrait de diminuer notre consommation d'énergie fossile ».

◆ Irakiens

n'en peut plus.

La reconnaissance officielle par Bagdad des essais entrepris sur le super-canon, l'absence de réponse à la récente reprise de la ville kurde de Souleymanieh par les pechmergas, l'annonce, trois jours après, d'une amnistie en faveur des prisonniers politiques et des soldats déserteurs — qui devra toutefois être vérifiée — font aussi partie d'une campagne faite pour désamorcer, au moins pour le moment, les risques d'une attaque redoutée par tous.

« Je ne sais plus quoi dire à ma famille, affirme toutefois, non sans amertume, un fonctionnaire. En janvier, je me suis ridiculisé en affirmant que tout se passerait bien, et maintenant, quoi que je dise, ils ne me croient plus ». Toutes les rumeurs sur un prochain bombardement alimentent les conversations à Bagdad, et chacun s'y prépare dans la mesure de ses possibilités.

Des mères de famille ont recommencé à stocker les produits de première nécessité comme le riz ou le sucre, faisant brusquement grimper les prix. D'autres songent à entreposer de l'essence dans la crainte d'une interruption de la distribution. « Les prix changent d'heure en heure en fonction des nouvelles », raconte

Rae fait confiance à Mulroney pour dénouer l'impasse constitutionnelle

LAC HARRINGTON (PC) — A la surprise générale, le premier ministre ontarien Bob Rae a déclaré faire confiance à l'instinct du premier ministre Brian Mulroney pour résoudre la crise constitutionnelle actuelle.

« Je crois sincèrement que le premier ministre (Mulroney) a l'instinct constitutionnel nécessaire pour faire voir à tous les Canadiens et aux gouvernements (provinciaux) la possibilité de changements constitutionnels. Je crois que l'instinct du premier ministre dans ce domaine est bon », a déclaré M. Rae, après une rencontre de plus de trois heures et demie avec M. Mulroney, à la résidence d'été de ce dernier au Lac Harrington.

Pour sa part, M. Mulroney s'est montré plus prudent. « Ca prendra tout notre petit change, de la bonne foi, de la compréhension et du respect pour parvenir à un règlement définitif du dossier constitutionnel », a-t-il déclaré.

Satisfait de sa rencontre, M. Rae a insisté sur le fait que la partisannerie devait être mise de côté afin d'éviter un échec constitutionnel dont les conséquences seraient trop graves.

Mais il a indiqué que la coopération de la population de sa province avait un prix. « Les citoyens de l'Ontario seront beaucoup plus ouverts et réceptifs à l'idée de participer activement et positivement au processus constitutionnel s'ils croient réellement que leurs deux gouvernements

travaillent pour eux sur le plan économique », a ajouté M. Rae.

De son côté, le premier ministre Mulroney a indiqué que l'attitude constructive de l'Ontario dans les dossiers constitutionnel et économique « serait utile quand viendra le temps de développer des programmes pour remettre les Ontariens au travail ». Selon lui, « il va de soi que les deux problèmes sont liés ».

La situation économique de l'Ontario a dominé le premier tête-à-tête des deux hommes depuis l'élection du gouvernement néo-démocrate ontarien, en septembre dernier.

Les gouvernements fédéral et ontarien étaient à couteaux tirés sur les questions économiques depuis des mois. Lors du dépôt du budget ontarien, ce printemps, Ottawa s'en était pris au déficit de 9,7 milliards\$ affiché par Queen's Park.

De son côté, M. Rae et son équipe ont toujours accusé Ottawa d'être responsable de la récession qui frappe durement leur province. Ils pointaient du doigt le niveau du dollar, les hauts taux d'intérêts et le lourd fardeau fiscal fédéral.

Hier, à la sortie de leur rencontre, les deux premiers ministres ont, sans insister, réitéré quelques-uns de leurs différends mais ils ont surtout tenté d'afficher une image de plus grande harmonie et de respect mutuel.

Les deux hommes ont dressé le même bilan de l'économie ontari-

enne et admis que la situation était sérieuse. Ils ont insisté sur le fait que leurs gouvernements devaient travailler ensemble.

Sur le plan constitutionnel, M. Mulroney a affirmé, avant de faire l'éloge de M. Rae, qu'aucun accord ne pouvait être conclu sans la participation de l'Ontario.

De son côté, M. Rae a souligné qu'il voulait que l'Ontario soit pris au sérieux afin de jouer un rôle constructif dans la prochaine ronde constitutionnelle.

Mais M. Rae a tenu à préciser qu'il ne voulait pas jouer le rôle d'intermédiaire dans ce dossier. « Je ne veux pas assumer le rôle du Capitaine Canada mais je veux être utile », a-t-il ajouté.

Le premier ministre ontarien en a toutefois profité pour rappeler ses priorités constitutionnelles, soit renforcer l'union économique canadienne, adopter des normes nationales et reconnaître la place des Autochtones.

M. Mulroney et M. Rae se sont entendus pour dire que la prochaine année serait critique pour l'avenir du pays. Dans ce contexte, a noté M. Rae, les premiers ministres provinciaux devraient se rencontrer plus régulièrement et les gouvernements ontarien et fédéral collaborer plus étroitement. « Je pense que la diplomatie intérieure dans ce pays a besoin d'être renouvelée », a-t-il fait remarquer.

27 juillet

par la PC et l'AP

1990: le ministre délégué aux Affaires autochtones, John Ciacca, promet aux Mohawks de Kahnawake et de Kanesatake, dans une proposition en sept points, qu'on procèdera au retrait complet des forces policières en échange du dépôt des armes par les insurgés et de leur départ des barricades.

1988: le boxeur Michael Spinks décide d'accrocher ses gants.

1986: des astronomes américains observent un quasar dont la lumière a mis près de 12 milliards d'années pour atteindre la Terre; décès du cinéaste américain Vincente Minelli, né en 1913.

1985: le président Milton Obote est renversé en Ouganda; le commandant des forces armées, le général Tito Okello, deviendra chef d'État.

1977: après six mois de grève, les meuniers rentrent au travail à Montréal.

1976: l'écuyer canadien Michel Vaillancourt assure au Canada une médaille d'argent en méritant le deuxième rang du Grand prix de sauts d'obstacles des Jeux de Montréal.

1974: le scandale du Watergate: la commission judiciaire de la Chambre des représentants se prononce pour la mise en accusation de Richard Nixon.

1970: le dictateur portugais Antonio de Oliveira Salazar meurt deux ans après avoir quitté le pouvoir.

1967: le général de Gaulle regagne Paris après avoir pris position en faveur d'un Québec libre, au cours d'un voyage au Canada.

1953: signature d'un armistice coréen à Pan Mun Jon.

1915: une révolution éclate à Haïti.

1912: l'Empress of Britain coupe en deux l'Helvetia qui coule à pic dans le golfe du Saint-Laurent.

Ils sont nés un 27 juillet: le compositeur hongrois Ernst Dohnanyi (1877-1960); l'acteur et fantasiste français Bourvil (André Raimbourg) (1917-1980).

Infirmière auxiliaire, une profession en voie de déqualification ?

Une erreur technique a rendu inintelligible un texte de Jean Francoeur publié en page 11 de notre édition d'hier et portant sur les infirmières auxiliaires. Nous le reproduisons aujourd'hui.

Jean Francoeur

Pour les infirmières auxiliaires, c'est déjà une première victoire : elles auraient réussi à freiner, du moins en nombre absolu, l'érosion de leurs effectifs qui, au tournant des années quatre-vingt, avaient connu une chute assez brutale.

Mais il leur reste un autre défi à relever, peut-être plus important que le premier : décrocher l'épée de Damoclès qui reste suspendue au-dessus de leur tête, à savoir la déqualification professionnelle, notamment dans les centres hospitaliers de soins de courte durée.

À cet égard, la réforme actuellement en cours paraît ambivalente. Certes, le livre blanc de M. Marc-Yvan Côté, après avoir noté que certains groupes d'infirmières « prônent une spécialisation qui fait peu de place aux infirmières auxiliaires », réaffirme l'intention du ministère de maintenir la place de ces dernières au sein du réseau. Par contre, le projet de loi 120, qui innove en créant dans chaque hôpital un conseil des infirmières — calqué sur le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens —, ignore complètement la contribution des infirmières auxiliaires en les excluant de ce nouvel or-

ganisme.

Pour le président de la Corporation des infirmières et infirmières du Québec (car il y a quelques « ils » parmi toutes ces « elles »), il s'agit là d'une mise à l'écart inadmissible.

« Le vrai forum où se discutent désormais toutes les questions relatives aux soins infirmiers, c'est le conseil. Ne trouvez-vous pas qu'il serait normal, qu'il serait logique que les infirmières auxiliaires en fassent partie, elles qui travaillent en complémentarité, de façon régulière, étroite et quotidienne avec les infirmières ? », demande M. Régis Paradis lors d'une entrevue à ses bureaux, rue Sherbrooke.

À son avis, il n'est pas trop tard pour réparer cette « injustice » à l'endroit des membres de cette corporation ; il n'est pas trop tard pour le ministre de corriger ce « manque de cohérence » entre ses paroles et ses actes.

Pour les infirmières auxiliaires, la création d'un tel conseil dont elles seraient exclues crée une autre difficulté. La principale fonction du conseil sera « de contrôler et d'apprécier la pertinence, la qualité et l'efficacité des actes infirmiers » qui sont posés dans l'établissement — y compris ceux posés par l'infirmière auxiliaire, mais en son absence, ce qui pourrait être en contradiction avec le mandat que le Code des professions attribue à la corporation des infirmières auxiliaires.

M. Paradis souhaite vivement

qu'un amendement soit apporté au projet de loi 120, qui doit revenir devant l'Assemblée nationale à la fin du mois d'août.

Le fait est que le torchon brûle entre les infirmières et les infirmières auxiliaires. Il paraît difficile d'attribuer à un simple effet du hasard la brusque diminution en 1981-1992 du nombre absolu d'infirmières auxiliaires dans les établissements de santé et des services sociaux — première année de l'application des décrets sur la délégation d'actes professionnels entre les médecins et les infirmières, d'une part, les infirmières et les infirmières auxiliaires, d'autre part.

On s'accorde généralement à dire que la délégation d'actes médicaux en faveur des infirmières, telle que prévue au Code des professions adopté en 1978, s'est effectuée plutôt normalement et sans trop d'anicroches. Par contre, il y a eu blocage entre les infirmières et les infirmières auxiliaires. Très souvent, cette délégation ne s'est pas faite sous prétexte que les infirmières auxiliaires, dans un contexte d'introduction rapide de nouvelles technologies, n'avaient ni la préparation ni l'expérience pour les exécuter.

Là-dessus, le porte-parole des infirmières auxiliaires répond qu'il est faux de prétendre que les nouvelles technologies ont rendu plus complexes la dispensation de certains actes infirmiers. Au contraire, dans plusieurs cas, elles les ont facilitées. En

outre, pour M. Paradis, il est troublant de penser que la personne qui a l'autorité sur les actes infirmiers, celle qui a la responsabilité de juger de la compétence des infirmières auxiliaires — la directrice des soins infirmiers — appartient obligatoirement à un autre ordre professionnel. De là, des « oublis » en matière de formation continue. Il cite le cas d'un établissement où l'on a donné des cours de réanimation cardio-respiratoire à tout le monde (y compris les employés de la buanderie)... à tout le monde — sauf les infirmières auxiliaires !

Pour d'autres, le problème de la déqualification des infirmières auxiliaires ne se réduit par à la seule dimension d'un conflit entre deux corporations professionnelles.

Les gestionnaires d'établissements y voient une tendance plus profonde et, peut-être même, plus durable : la place relative des infirmières augmente, tandis que diminue celle des infirmières auxiliaires. Entre 1978 et 1984, le nombre des infirmières (en équivalent temps complet) a augmenté de 12,2 %, tandis que celui des infirmières auxiliaires a diminué de 2,6 %.

Dans un hôpital, la direction des soins infirmiers a autorité sur trois titres d'emploi. Il y a la préposée qui surveille les patients, voit à leur confort, leur hygiène, leurs besoins de base. Il y a l'infirmière qui assume la responsabilité d'un ensemble de soins et peut collaborer à l'adminis-

tration de divers procédés thérapeutiques, préventifs, diagnostiques ou de recherche et à qui le Code de prévention reconnaît un champ d'exercice exclusif. Coincée entre les deux, il y a l'infirmière auxiliaire à qui le Code des professions ne reconnaît rien de tel, sinon un « titre » qui lui est réservé pour des tâches ainsi définies : « dispenser les soins infirmiers qui requièrent le traitement des malades ». En fait, les tâches de l'infirmière auxiliaire ne diffèrent guère de celles de la préposée que par les actes délégués qu'elle peut accomplir — si les infirmières y consentent !

La solution se trouverait-elle dans une révision de la réglementation professionnelle, « dans la perspective de remplacer les champs d'exercice exclusifs par des actes exclusifs », tel que recommandé par la commission Rochon ? Ce n'est pas exclu. Mais ce n'est pas du ressort du ministre de la Santé et des Services sociaux. Dans son livre blanc, M. Côté mentionne tout de même qu'il « entend demander au gouvernement » de procéder à une telle réévaluation. À coup sûr, une telle opération donnerait lieu à une nouvelle confrontation avec la profession médicale — une bataille rangée à tous les dix ans, cela suffit, opinera sans doute M. Bourassa.

Depuis le début des années quatre-vingt, cette tendance des établissements à réduire le nombre des postes d'infirmière auxiliaire a été le dé-

clencheur d'un certain nombre de conflits de travail, parfois très aigus. Les quelque 18 000 infirmières auxiliaires que compte le réseau sont dispersées entre plusieurs syndicats affiliés ou non à une centrale. C'est par l'action syndicale que les infirmières ont réussi à enrayer l'érosion de leurs effectifs : les conventions collectives limitent en effet le nombre des mises à pied. En outre, lors de la dernière ronde de négociations, deux syndicats indépendants ont signé une lettre d'entente portant création d'un comité tripartite dont le mandat est « d'analyser l'organisation du travail, notamment, les actes délégués et les besoins de formation et, s'il y a lieu, de formuler des recommandations à la Table de concertation sur les soins infirmiers ».

Car une telle table de concertation existe depuis l'automne 1988. En font partie trois ministères, deux corporations professionnelles, cinq associations patronales, huit associations syndicales, trois organismes représentant le secteur de l'enseignement des soins infirmiers, au total pas moins d'une soixantaine de personnes.

Pas étonnant qu'on s'y traîne les pieds. À ce jour, la table de concertation n'a tenu que huit réunions. Mais comment pourra-t-on planifier l'évolution des effectifs en soins infirmiers si l'on ne s'entend pas d'abord sur la question de savoir qui fait quoi ?

Question salaires, les PME ne font pas le poids

Un glissement de la grande entreprise vers la petite risque d'entraîner l'appauvrissement des salariés

Robert Dutrisac

LES CHANTRES de la petite entreprise serinent depuis plus de dix ans les vertus du *Small is beautiful* : ce sont les PME, en effet, qui ont créé la majorité des nouveaux emplois au cours de la dernière décennie. Bouées de sauvetage de l'économie, elles auraient pris la

relève des grandes entreprises vacillantes. Or ces apologies occultent au moins une réalité : travailler pour une PME, c'est gagner moins.

La direction des études analytiques de Statistique Canada vient de publier une étude, signée par René Morissette, qui met en perspective la performance économique de la petite entreprise en regard des salaires qu'elle verse. Le portrait n'est guère

réjouissant : pris globalement, les salaires que consent la petite entreprise au Canada sont 50 % inférieurs à ceux payés par la grande entreprise.

« Au Canada, tout comme aux États-Unis, les grandes entreprises offrent généralement de meilleurs salaires », écrit l'auteur de cette étude qui s'appuie sur les données que collige Statistique Canada dans son enquête sur l'activité du marché du travail. Les grandes entreprises au Canada offrent, dans les emplois à temps plein, un salaire horaire moyen de 13,55 \$ contre 8,85 \$ pour les petites entreprises. Cet écart a son importance : les petites entreprises (comptant moins de 20 employés) jouent un rôle non négligeable dans le marché de l'emploi — elles octroient 27 % des heures travaillées contre 34 % pour la moyenne entreprise (de 20 à 499 employés) et 39 % pour la grande entreprise (500 employés ou plus).

Un certain nombre de facteurs observables peuvent expliquer ce considérable écart : la grande entreprise emploierait des personnes plus instruites, plus âgées qui oeuvrent plus souvent que dans la petite entreprise au sein de professions bien rémunérées. Ou encore, les grandes entreprises seraient mieux placées que les petites dans des secteurs d'activités commandant de meilleurs salaires.

M. Morissette a tenu compte de tous ces facteurs observables. Il note que « les grandes entreprises ont tendance à employer une main-d'œuvre plus instruite : 24,2 % des heures travaillées le sont par des employés ayant fait des études collégiales ou universitaires contre 16,3 % dans les petites entreprises. Mais encore là, dotés du même niveau d'instruction, les employés des grandes entreprises gagnent entre 46 % et 53 % de plus que leurs homologues moins fortunés de la petite entreprise.

En outre, souligne M. Morissette, « les grandes entreprises font appel plus souvent aux compétences de travailleurs d'expérience pour leur production. La différence est particulièrement frappante dans le cas des cols bleus, qui occupent 40 % de tous les emplois. »

SALAIRE HORAIRE MOYEN DES EMPLOIS À TEMPS PLEIN SELON LA CATÉGORIE D'ENTREPRISE, 1986						
Niveau d'instruction	NOMBRE D'EMPLOYES DE L'ENTREPRISE				(5) ÉCART ABSOLU (4) - (1)	(6) ÉCART RELATIF (4) ÷ (1)
	(1) 1-19	(2) 20-99	(3) 100-499	(4) 500+		
Élémentaire	8.34	9.62	10.76	12.34	\$4.00	1.48
Secondaire incomplet	8.44	9.88	11.00	12.29	3.85	1.46
Secondaire Postsecondaire incomplet	8.44	9.86	11.13	12.75	4.31	1.51
Collège	8.86	10.26	12.18	13.56	4.70	1.53
Université	9.79	12.20	12.22	14.26	4.47	1.46
Âge						
16-24 ans	6.77	7.47	7.95	8.57	\$1.80	1.27
25-34 ans	9.14	10.60	11.65	12.89	3.75	1.41
35-44 ans	10.26	12.49	13.31	14.61	4.35	1.42
45-54 ans	9.82	12.20	13.60	16.27	6.45	1.66
55-64 ans	9.42	10.74	14.14	14.50	5.08	1.54
Sexe						
Masculin	10.06	11.88	13.30	14.87	\$4.81	1.48
Féminin	6.75	8.16	9.39	10.42	3.67	1.54

D'autre part, l'auteur remarque que les hommes sont plus souvent que les femmes employés par de grandes entreprises et ce, indépendamment du type d'emplois.

Un des facteurs qui rapproche sensiblement les salaires payés dans les sociétés de tailles diverses, c'est la syndicalisation. De 50 % globalement, l'écart de salaires entre petite et grande entreprise baisse à 11 % dans le cas d'emplois syndiqués. Et plus une entreprise est importante, plus les travailleurs sont syndiqués. « Une heure de travail dans une grande entreprise a près de cinq fois plus de chances d'être « syndiquée » qu'une heure de travail dans une petite entreprise. Le taux de syndicalisation augmente uniformément en fonction de la taille de l'entreprise dans presque toutes les branches d'activité », constate l'auteur.

Les employés des grandes entreprises sont donc en général plus sco-

larisés, ils jouissent d'une plus grande expérience et ils sont syndiqués dans une plus forte proportion. Tout cela explique en partie qu'ils commandent des salaires supérieurs. Mais en partie seulement.

Tenant compte de tous ces facteurs, y compris l'influence des secteurs d'activités selon leur performance économique, M. Morissette arrive à un écart de 20 % entre les salaires offerts par la petite entreprise et ceux payés par la grande société. « Les différences salariales observées ne disparaissent pas une fois isolés les effets des différences attribuables au niveau d'instruction, à l'âge et aux compétences des travailleurs », écrit-il.

Les employés des PME sont également désavantagés sur un autre plan, surtout s'il ne sont pas syndiqués. Ces derniers ont sept fois moins de chances de bénéficier d'un régime de retraite que leurs pen-

dants des grandes sociétés.

Qui plus est, leur sécurité d'emploi est beaucoup moindre que celle dont jouissent leurs confrères oeuvrant pour les grosses compagnies. « La probabilité d'être licencié définitivement diminue à mesure qu'augmente la taille de l'entreprise », constate le chercheur. Dans les faits également, les employés des grandes entreprises restent au service du même employeur plus longtemps que les employés des PME.

En somme, M. Morissette constate que les employés des grosses boîtes sont plus souvent syndiqués et protégés par un régime de retraite. Ils risquent moins d'être licenciés définitivement et ils reçoivent de meilleurs salaires. En plus des facteurs de scolarisation, d'expérience ou de compétence, on doit tenir compte du facteur chance dans les différences salariales : celle de travailler ou non pour une grande entreprise.

Crosbie ferme les eaux de Black Tickle aux bateaux de 35 pieds et plus

Claude Turcotte

LE MINISTRE fédéral des Pêches et des Océans, John Crosbie, a finalement décidé d'interdire l'accès à la zone de Black Tickle aux bateaux de 35 pieds et plus, ce qui automatiquement écarte 66 % des bateaux de pêche de la Basse-Côte-Nord. « C'est un désastre économique pour nous », répond le représentant de ces pêcheurs, Randy Jones, qui n'accepte tout simplement pas cette zone interdite. « On ne peut pas respecter ça, c'est un coup en bas de la ceinture, dit-il; cette zone n'est pas un mur de Berlin et on va conseiller à nos membres d'aller y pêcher ».

C'est ce que disait hier M. Jones, rejoint à La Tabatière, au bureau de l'Association des pêcheurs de la Basse-Côte-Nord. Sans doute assommé par cette décision que le ministre fédéral lui a communiquée jeudi et qu'il a lui-même retransmise au gouvernement québécois, puisque le ministre de M. Crosbie n'avait pas jugé utile de le faire lui-même, M. Jones cherchait à entrer en communication avec tous ses membres éparpillés dans une quinzaine de villages isolés. Plusieurs pêcheurs sont d'ailleurs déjà partis en mer.

Alors que les pêcheurs de la Basse-Côte-Nord se voient interdire l'accès à la zone poissonneuse de Black Tickle, les pêcheurs terre-neuviens viennent pour ainsi dire les narguer en se rendant à Blanc-Sablon pour décharger leurs morues qui reprennent ensuite la direction du Labrador par voie terrestre, comme cela s'est produit encore hier matin, raconte M. Jones, en tirant cette conclusion : « Nos pêcheurs sont pénalisés et ce n'est pas normal ».

M. Crosbie en interdisant l'accès aux bateaux de 35 pieds et plus dans un territoire de 13 milles par six milles à proximité de Black Tickle, petite village sur la côte du Labrador à la hauteur de Goose Bay, explique qu'il y a « une trop grande concentration de bateaux dans cette région depuis 1988, année où des pêcheurs de l'extérieur de la région de Black Tickle ont commencé à y pêcher, souvent à partir de gros bateaux ». Les pêcheurs de la Basse-Côte-Nord soutiennent au contraire qu'ils ont eu des droits de pêche dans cette zone depuis des centaines d'années, tout comme leurs confrères de Terre-Neuve ont toujours eu accès aux territoires de la Basse-Côte-Nord.

Le ministre fédéral mentionne cependant que la restriction qu'il impose sera réévaluée à la fin de la saison de pêche. Du côté québécois, on craint tout de même que M. Crosbie, lui-même un Terre-neuvien, ait créé un précédent qui aura des suites. Pour le moment, sa décision écarte

de Black Tickle 33 bateaux québécois et 132 de Terre-Neuve et du Labrador; cela représente 66 % de la flotte de la Basse Côte-Nord et 31 % des bateaux de Terre-Neuve et du Labrador. Seulement 17 bateaux québécois pourront se rendre à Black Tickle, en comparaison de 289 du Labrador et de Terre-Neuve.

Selon M. Pierre Picard, président-directeur général de l'Association québécoise de l'industrie de la pêche, la décision fédérale affectera directement de 150 à 200 emplois. Il prévoit des pertes de 1,9 million \$ en expéditions pour les trois usines de transformation de la Basse-Côte-Nord, une région dont l'économie dépend entièrement de la pêche. En 1989, l'ensemble de la Côte-Nord avait enregistré des expéditions de 14,6 millions \$.

Pour le moment, M. Picard ne voit pas de grand recours possible contre cette interdiction, puisque le gouvernement canadien détient un pouvoir exclusif en cette matière. Il se propose de se présenter à l'automne devant le comité consultatif sur les poissons de fond avec « davantage de chiffres » pour inciter M. Crosbie à changer d'avis.

Au ministère québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, on considère que M. Crosbie a pris « une pseudo décision de Salomon », en portant la limite permise aux bateaux de moins de 35 pieds au lieu de 32 pieds, comme le suggéraient les pêcheurs de Terre-Neuve. « Ça change peu au problème global », note M. Jean-Paul Lussia-Berdou, de qui relève ce dossier.

On déplore en outre à Québec ne pas avoir eu de réponse à une contre-proposition en vertu de laquelle on aurait délimité une zone plus restreinte où le nombre de filets de pêche par bateau aurait été limité au nombre habituellement utilisé par les pêcheurs de Black Tickle. Le ministre fédéral, qui n'a pas jugé bon de soumettre cette proposition aux pêcheurs de Terre-Neuve, se pique néanmoins d'avoir consulté le Québec.

Le ministre québécois délégué aux Pêches, M. Yvon Vallières, soutient donc que la décision de M. Crosbie est « un élément d'une politique globale visant à empêcher, par tous les moyens, l'industrie des pêches québécoises de participer à l'exploitation de ressources halieutiques canadiennes à l'extérieur du golfe Saint-Laurent ». Le ministre affirme encore qu'il est « inacceptable pour le Québec, que par des moyens détournés, on empêche nos pêcheurs côtiers de la Basse-Côte-Nord de continuer et de développer leurs activités traditionnelles et légitimes de pêche à la morue du nord, qui n'est pas une propriété exclusive des pêcheurs de Terre-Neuve ».

La taille de Campeau Corp sera réduite pour éviter la liquidation

TORONTO (PC) — Le nouveau président et chef de la direction de Campeau Corporation n'hésitera pas à vendre les bijoux de l'entreprise, des morceaux de choix du secteur de l'immobilier canadien, pour sauver la compagnie.

C'est ce qu'il a annoncé hier aux actionnaires réunis pour l'assemblée annuelle de la compagnie, en les prévenant que ces mesures entraîneraient une réduction draconienne de la taille de l'entreprise. Mais c'est le seul moyen de sauver Campeau, a-t-il dit. L'autre option, ajoutait-il du même souffle, c'est tout bonnement la liquidation.

Campeau se défait d'éléments de son portefeuille — consistant principalement en tours à bureaux et centres commerciaux — pour réduire sa dette sur ses activités canadiennes, qui atteignent environ 1,5 milliard \$. La compagnie conservera des propriétés dotées d'un certain potentiel de croissance et de développement, a précisé M. Hart.

« La compagnie sera plus petite,

mais... soluble », a-t-il dit.

C'était la première fois, hier, que M. Hart s'adressait aux actionnaires depuis qu'il a remplacé Robert Campeau, le fondateur de l'entreprise, comme président et chef de la direction, en novembre.

M. Campeau, qui a été remercié en août dernier, demeure administrateur et actionnaire principal. Il n'assistait pas à la rencontre d'hier. La tentative de sauvetage de M. Hart dépend aussi de l'issue d'une proposition de réorganisation des filiales américaines de Campeau, Allied et Federated Stores dont l'achat, au coût de 4,9 milliards \$ et 6,6 milliards \$ respectivement en 1986 et 1988, a mené Campeau dans l'impasse où elle se trouve.

Depuis le 31 janvier, la compagnie a fait 696 millions \$ en se départissant de divers biens.

Plus tôt hier, Campeau Corporation avait obtenu un répit de certains de ses créanciers quand les détenteurs de 148 millions \$ en débentures ont accepté que Campeau diffère au



Stanley Hart

31 décembre le paiement des intérêts qui leur sont dus, soit 14 millions \$ pour chacune des deux années 1990 et 1991.

Chrysler annonce des pertes de 212 millions

HIGHLAND PARK (AFP) — Chrysler, troisième groupe automobile aux États-Unis et le plus mal en point des trois grands constructeurs américains, a annoncé hier une perte nette de 212 millions \$ US au deuxième trimestre 1991.

La veille, General Motors, numéro un mondial, et Ford, au deuxième rang, avaient annoncé des pertes de respectivement 784,5 millions \$ US et de 323,5 millions \$ US pour la même période.

Ensemble, les trois premiers constructeurs américains ont plongé de 1,3 milliard \$ US dans le rouge au second trimestre, ce qui correspond aux prévisions avancées par l'ensemble des analystes. Bien qu'encore importante, cette perte trimestrielle est nettement plus faible que celle de 2,3 milliards \$ US enregistrée par les trois constructeurs pendant les trois premiers mois de cette année, marquant le trimestre le plus désastreux financièrement dans l'histoire de ce secteur industriel.

Mais la majorité des experts s'ac-

cordent à dire que l'automobile américaine n'est pas au bout de ses peines et que le bout du tunnel est encore loin. Ils ne voient pas ainsi de retour au bénéfice des trois constructeurs avant le dernier trimestre de 1991.

Chrysler, dont la santé financière est la plus précaire des trois premiers constructeurs, a annoncé une perte par action de 95 cents contre un bénéfice net de 180 millions \$ US (81 cents par action) sur un chiffre d'affaires en recul de 11,8 % à 7,81 milliards \$ US contre 8,85 milliards \$ US au deuxième trimestre 1990.

Pour l'ensemble du premier semestre, Chrysler a accusé une perte nette de 810 millions \$ US (3,61 \$ US par action) contre un bénéfice net de 251 millions (1,13 \$ US) de janvier à juin 1990, sur un chiffre d'affaires en chute de 17,4 % à 13,61 milliards \$ US contre 16,48 milliards \$ US précédemment.

Comme GM et Ford, la filiale financière de Chrysler a été bénéficiaire au second trimestre (80 mil-

lions \$ US) contre un bénéfice net de 85 millions \$ US un auparavant.

Les réserves de liquidités de Chrysler se sont accrues de 558 millions \$ US au second trimestre pour totaliser 3,1 milliards \$ US grâce surtout aux résultats du programme d'économie de 3 milliards \$ US actuellement mis en oeuvre, a précisé le président du groupe, Lee Iacocca.

Le constructeur automobile japonais Mitsubishi Motors a conclu un accord de principe avec la firme américaine Chrysler Corp. pour le rachat de la totalité des parts de Chrysler dans leur société conjointe Diamond Star Motors, a-t-on appris hier auprès de Mitsubishi.

CARTES D'AFFAIRES



55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Tél.: 514-268-6556
Fax: (514) 845-7874
Tél.: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

5707 autres faillites en juin

OTTAWA (PC) — La récession a provoqué 5707 autres faillites d'entreprises et personnelles en juin dernier au Canada. Cependant, le rythme des faillites ralentit, signe qu'un répit est à prévoir.

Le total des faillites recensées en juin dernier est de 10 % inférieur aux 6396 faillites du mois précédent, révèle les données publiées hier par le Surintendant fédéral aux faillites.

Cette dernière compilation permet de constater une deuxième baisse mensuelle d'affiliées des faillites, qui avaient atteint un niveau record de 6671 en avril. Les autorités fédérales estimaient le mois dernier que le nombre de faillites avait atteint alors son apogée.

Des pertes de 65 millions pour Domtar

d'après la Presse Canadienne

DOMTAR annonce une perte nette de 65 millions \$ pour la première moitié de l'année, comparativement à des pertes de neuf millions pour la même période l'an dernier.

L'entreprise impute ces pertes à une conjugaison de facteurs dont la récession et le raffermissement du dollar canadien.

La direction de l'entreprise se dit confiante de retrouver la voie des profits grâce à un programme sévère de réduction des coûts de production mis en place depuis le début de l'année.

CAISSE POPULAIRE CÔTE-DES-NEIGES

5480, Chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal (Québec)
H3T 1Y5
(514) 735-1574

CERTIFICAT DE DÉPÔT À TERME

9.75% 3 ANS
10.00% 5 ANS

Ces taux sont sujets à changement sans préavis.

N.B.: - 0.125% pour les personnes de 60 ans et plus.

Plus de 700 000 Québécois ont du mal à respirer.



Association pulmonaire du Québec
4837, rue Boyer, Bureau 100
Montréal (Québec) H2J 3E6

Donnez généreusement!
Pour plus d'informations, composez le (514) 596-0805

Gracieuseté de Glaxo, Division du Québec, un leader mondial en recherche pharmaceutique.

Glaxo

Les chaises du G7 mises en vente

LONDRES (AFP) — Les chaises utilisées par les chefs d'État pendant le sommet de Londres des sept principaux pays industrialisés seront vendues aux enchères à Birmingham (centre de l'Angleterre) au profit d'une association caritative.

La vente de 26 de ces chaises, qui avaient été louées pour l'occasion à une société spécialisée de Birming-

ham, aura lieu le 16 août prochain. Chacune portera une plaque portant le nom du personnage célèbre qui l'a utilisée.

Les organisateurs espèrent que chaque chaise, d'une valeur d'environ 400 livres (680 \$), sera vendue au moins dix fois plus. Un hôpital pour enfants sera le bénéficiaire de la vente.

Avis de la Commission des transports du Québec

Commission des transports du Québec

La Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur le camionnage (L.Q. 1987, c. 97), la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12) et la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q. c. T-11.1) et aux règlements qui en découlent. Ces avis contiennent les nature des demandes introduites à la Commission qui requièrent une publication, les avis que la Commission donne de son propre chef ainsi que les informations qui intéressent les demandeurs ou les titulaires de permis.

Les rubriques sont classées, lorsqu'il y a des avis à donner, comme suit: autobus, location, maritime, taxi, camionnage en vrac, "camionnage local, intra et extra-provincial" et avis divers et information générale.

Toute opposition ou intervention qui peut être faite selon les règles doit l'être dans le délai indiqué dans la rubrique et signifié au requérant.

Le texte complet d'une demande ou d'un avis peut être consulté à la Commission durant les heures régulières d'ouverture des bureaux.

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention: 10 jours du présent avis

No: Q-91-05652-2
AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE INC.
1225, des Érables
St-Lambert-de-Lauzon
(Québec) G0S 2W0
DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL
Transport par abonnement
Autorisation: La Tuque, Rapide-Blanc, Rapide-Blanc Station et La Croche. Horaire et fréquence: Du lundi au jeudi inclusivement. Départ de La Tuque à 7h00 en direction de Rapide-Blanc; Départ de Rapide-Blanc en direction de La Tuque à 16h30.
Clientèle: Employés d'Hydro-Québec.
Catégorie d'autobus: 1
Durée: du 13 août 1991 au 26 juillet 1992.

Délai d'opposition ou d'intervention: 21 jours du présent avis

No: M-91-10821-2
2755-4609 QUÉBEC INC.
1075, rue Talbot
Sherbrooke
(Sherbrooke) J1G 2R3
DEMANDE DE MODIFICATION
D'HORAIRE ET DE FRÉQUENCE
Permis interurbain 1-M-000897-014A de Montréal à Lac-des-Plages, 1-M-000897-015A de Montréal à Sainte-Agathe-des-Monts, 1-M-000897-016A de Montréal à Saint-Donat, 1-M-000897-017A de Montréal à Mont-Tremblant, 1-M-000897-019A de Montréal à Mont-Laurier avec prolongation jusqu'à Ferme-Neuve, 1-M-000897-020A de Montréal à Mont-Laurier avec prolongation jusqu'à Ferme-Neuve.
Date d'affichage: du 9 juillet au 18 juillet 1991.

No: Q-91-05615-9
BOURQUE & FILS TRANSPORT INC.
C.P. 1022
L'Étang-du-Nord
(Québec) G0B 1E0
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
3-Q-000949-001A
Transport scolaire
Autorisation: L'Étang-du-Nord
Transport, le midi, des étudiants fréquentant la Commission scolaire des Îles de l'École St-Pierre.
Catégorie de véhicule: 5
Horaire: Départ vers 11h20 — Retour vers 13h30.
Fréquence: Tous les jours du calendrier scolaire.
Clientèle: Éléves de la Commission scolaire des Îles de l'École St-Pierre.
Durée du permis: 5 ans.

No: Q-91-05635-7
2841-3318 QUÉBEC INC.
(TRANSPORT DUMONT ENR.)
18, rue des Saules
C.P. 1226
Amqui (Québec)
G0J 1B0
DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS
Transport nolisé
4-Q-000955-001A
Autorisation: Amqui
Fréquence: Irrégulière
Clientèle: Groupes
Catégorie de véhicules: 5
Date de fin: 5 ans
DEMANDE DE MODIFICATION DE PERMIS
Transport nolisé
4-Q-000955-001A
Autorisation: Amqui
Atin d'y ajouter la catégorie de véhicule 5.

No: Q-91-05650-6
LES TRANSPORTS E. VERREAULT
L.T.E.
1097, Saint-Christophe
Saint-Félicien
(Québec) G8K 1Z1
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT SCOLAIRE
Territoire: Secteur Sud:
Chambord, Val-Jalbert, Roberval, Saint-Prime et Saint-Félicien.
Secteur Nord: Sainte-Jeanne d'Arc, Mistassini, Dolbeau, Albanel, Normandin, Saint-Méthode et Saint-Félicien.
Pour l'organisme suivant:
Collège de Saint-Félicien
Horaire et fréquence: Selon le calendrier scolaire.
Clientèle: Étudiants de niveau collégial.
Catégorie d'autobus: 5
Pour une durée de: 3 ans.

TAXI

Délai d'opposition ou d'intervention: 10 jours du présent avis

No: M-91-10856-8
LAVIOLETTE, Michel
530, Fournier
Laval
(Île Jésus) H0A 1G0
Et demandeur-cédant:
Service de taxi personnalisé
Gamou Inc.
231A, boul. Laval
Laval
(Île Jésus) H7G 3V4
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-211349-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-91-10857-6
GOSTANIAN, Garo
730, Montpelier
Saint-Laurent
(Île de Montréal) H4L 5B3
Et demandeur-cédant:
Service de taxi personnalisé
Gamou Inc.
231A, boul. Laval
Laval
(Île Jésus) H7G 3V4
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-211349-003A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-91-10858-4
LAPERLE, Paul-Émile
1670, Aristide
Saint-Hyacinthe
(Saint-Hyacinthe) J2S 4A4
Et demandeur-cédant:
Binette, Rolland
2361, Girouard ouest
Saint-Hyacinthe
(Saint-Hyacinthe) J3S 3A9
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-206869-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

Saint-Hyacinthe (A-39)
No: M-91-10859-2
MOHAMMADI, Houshang
17122, Brunswick
Kirkland
(Île de Montréal) H9J 1K8
Et demandeur-cédant:
Goldman, Evelyn
6600, Kildare, # 109
Côte-St-Luc
(Île de Montréal) H4W 1B7
TRANSFERT DE PERMIS
7-M-215085-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-91-10860-0
SHTEVI, Rachel
669, Caven Circle
Saint-Laurent
(Île de Montréal) H4M 2C3
Et demandeur-cédant:
Shtevi, Eliezer
669, Caven Circle
Saint-Laurent
(Île de Montréal) H4M 2C3
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-203235-002A
Dans le territoire de:
Ouest de Montréal (A-12)

No: M-91-10861-8
ALABOUEYH, Yaddollah
1165, Cr du Collège, # 5
LaSalle
(Île de Montréal) H8N 9Z7
Et demandeur-cédant:
Taxi Ville St-Pierre Ltée
2200, de la Savane, # 210
Montréal
(Île de Montréal) H4P 2M8
TRANSFERT DE PERMIS
4-M-204140-002A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-91-10862-6
TANOUTASI, Mohammad Ali
1433, Towers, app. 705
Montréal
(Île de Montréal) H3H 2E3
Et demandeur-cédant:
Les Taxi P. Colpron Inc.
231A, boul. Laval
Laval-des-Rapides
(Île Jésus) H7N 3A2
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-209281-001A, 004A, 005A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-91-10863-4
ARBAB-ARBABI, Mohammad-Djamel
530, Landreville, # N
Verdun
(Île de Montréal) H3E 1B4
Et demandeur-cédant:
2432-0897 Québec Inc.
202, Berlioz, app. 105
Verdun
(Île de Montréal) H3E 1B8
TRANSFERT DE PERMIS
7-M-213841-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-91-10864-2
TAXI NEWMAN-LAFLEUR INC.
7030, Lefebvre
LaSalle
(Île de Montréal) H8N 2A8
Proc.: Hart, Saint-Pierre
Pouliot, Mercure
AVIS DE PROPOSITION
D'ACQUISITION D'INTERÊTS
Permis: 6-M-207620-001A, 002A, 003A, 004A, 005A, 006A, 007A, 011A, 012A, 013A, 014A, 015A, 016A, 017A, 018A, 019A, 020A, et 021A.
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-91-10865-9
YAHYAPOUR, Amir
301, boul. Deguire, app. 235
Saint-Laurent
(Île de Montréal) H4N 1P8
Et demandeur-cédant:
Elliott, Norman
2354, Belgrave
Montréal
(Île de Montréal) H4A 2L8
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-212576-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-91-10866-7
NADEAU, Clément
2900, Mousseau
Montréal
(Île de Montréal) H1L 4W2
Et demandeur-cédant:
Brais, Marcel
2533, Pierre-Bernard
Montréal
(Île de Montréal) H1L 4P8
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-204468-002A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-91-10867-5
GAUTHIER, Stéphane
110, Remy, app. 9
Longueuil
(Chambly) J4L 2Z2
Et demandeur-cédant:
St-Amant, Pierre
180, Cherbourg
Longueuil
(Chambly) J4J 2R7
TRANSFERT DE PERMIS
3-M-206286-002A
Dans le territoire de:
Longueuil (A-02)

No: M-91-10868-3
BACHAND, Jean-Maurice
(Taxi Royal-J.-M. Bachand Enr.)
113, rue St-Georges
Windsor
(Richmond) J1S 1J7
Proc.: Les notaires Marier
Et demandeur-cédant:
Parent, Renaud
(Taxi Windsor no 5)
46-C, Principale Nord
C.P. 61, Val-Joli
(Richmond) J1S 2C4
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-213756-001B
Dans la région de Windsor formée des municipalités suivantes: Val-Joli, Windsor, Saint-François-Xavier-Brompton et Saint-Grégoire-de-Greenlay.

No: M-91-10878-2
TAXI YVES J. INC.
1066 Montgomery
Saint-Hubert
(Chambly) J4T 3P8
AVIS DE PROPOSITION
D'ACQUISITION D'INTERÊTS
Permis 9-M-214417-001A
Dans la région de Marieville formée des municipalités de Sainte-Marie-de-Monnoir, Marieville, Saint-Michel-de-Rougemont, Rougemont et Sainte-Angèle-de-Monnoir.

No: Q-91-05597-9
THIBODEAU, CHRISTIAN
2738, De La Ronde
Québec
(C. 1407)
Et demandeur-cédant:
Normandeau, Carol
148, Boul. Gingras
Fossambault-sur-le-Lac
Québec
G0A 3M0
TRANSFERT DE PERMIS
7-Q-203861-001A
Dans le territoire de l'agglomération Québec (A-36)

No: Q-91-05598-7
BÉRUBÉ, RICHARD
850, 27E rue Nord
Saint-Georges Ouest
(Beauce) Québec
G5Y 5B7
Et demandeur-cédant:
Grenier, Gaston
2090, 66 Avenue Ouest
St-Georges
(Beauce) Québec
G5Y 3W9
Proc.: Me Elot Veilleux,

notaire
TRANSFERT DE PERMIS
8-Q-200932-001B
Dans le territoire de:
234006 St-Georges-Ouest
Formée des municipalités suivantes:
23320-SD Aubert Gallion, 23310-V St-Georges-Ouest

No: Q-91-05605-0
BENLARBI, NAJATE
726, De Brabant, app. 6
Ste-Foy
(Québec) G1X 3H1
Et demandeur-cédant:
Abdelali Benlarbi & Al en Société
faisant affaires sous la raison sociale de:
Taxi Kacem
726, de Brabant, app. 4
Ste-Foy
(Québec) G1X 3H1
TRANSFERT DE PERMIS
2-Q-205010-001A
Dans le territoire de l'agglomération Québec (A-36)

No: Q-91-05609-2
HODGSON, BRUNO
36, Des Merisiers
Rivière-du-Loup
(Québec) G5R 4Z2
Et demandeur-cédant:
Succession J.H. Gilles Pelletier
A/S Pauline Pelletier, E.T.
5, De la Chute
Rivière-du-Loup
(Québec) G5R 2V1
TRANSFERT DE PERMIS
9-Q-200063-001A
Dans le territoire de l'agglomération Rivière-du-Loup (A-13).

No: Q-91-05614-2
PLANTE, MARIELE
975, Verreault
Charlesbourg
(Québec) G1G 2R4
Et demandeur-cédant:
Rivard, Alain
1786, de la Canadienne, app. 3
(Québec) G1J 2E3
Proc.: Me Jacques Couillard, notaire
TRANSFERT DE PERMIS
5-Q-204895-001A
Dans le territoire de l'agglomération Québec (A-36)

No: Q-91-05616-7
GIROUX, MICHEL
589, Du Portage
Val D'Or
(Québec) J9P 6J9
Proc.: Me André Gilbert, notaire
Et demandeur-cédant:
Simard, Michel
497, Alcide Boudreau
Val D'Or
(Québec) J9P 6M8
TRANSFERT DE PERMIS
6-Q-205289-001A
Dans le territoire de l'agglomération Val D'Or (A-49)

No: Q-91-05643-1
BERGERON, JACQUES
311, 9e Ave
Senneterre
(Québec) J0Y 2M0
Et demandeur-cédant:
Succession Simon Bergeron
670, 10e Ave
Senneterre
(Québec) J0Y 2M0
Proc.: Vézina & Richard, notaires
TRANSFERT DE PERMIS
7-Q-205130-001A
Dans le territoire de RG-283004 SEN-NETTERRE formée de la municipalité suivante: Senneterre (84530-V).

No: Q-91-05649-8
VALOIS, ANDRÉ
32, Toupin
Cap-de-la-Madeleine
(Québec) G8T 3Y3
Et demandeur-cédant:
Desaulniers, Serge
1134, Thibault
Cap-de-la-Madeleine
G8T 7B4
TRANSFERT DE PERMIS
5-Q-204952-001A
Dans le territoire de l'agglomération de Trois-Rivières (A-40).

Délai d'opposition ou d'intervention: 21 jours du présent avis

No: M-91-10854-3
DODIER, Louisele
46, boul. St-Joseph
St-Jean-sur-Richelieu
(Saint-Jean) J3B 1V6
DEMANDE DE PERMIS
Pour les municipalités suivantes: Venise-en-Québec, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Saint-Alexandre, Henryville (SDS), Henryville (VLG) et Saint-Sébastien.

No: M-91-10855-0
CROTEAU, Constance
251, Kennedy
Henryville
(Iberville) J0J 1E0
Pour les municipalités suivantes: Venise-en-Québec, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Saint-Alexandre, Henryville (SDS), Henryville (VLG), et Saint-Sébastien.

No: Q-91-05630-8
LAPOINTE, RENÉ
1341, Principale
St-Malachie
(Québec) G0R 3N0
DEMANDE DE PERMIS
236003-Rg St-Malachie
Formée des municipalités suivantes:
22290-P St-Léon-de-Standon
22310-P St-Nazaire-de-Dorchester
22340-P St-Malachie

CAMIONNAGE EN VRAC

Délai d'opposition ou d'intervention: 10 jours du présent avis

No: M-91-10808-9
2635-1015 QUÉBEC INC.
R.R. 2 (Lac Farmer)
St-Michel de Wentworth
(Terrebonne) J0V 1A0
Et demandeur-cédant:
2845-4171 QUÉBEC INC.
675, rue Principale
Piedmont
(Terrebonne) J0R 1K0
TRANSFERT DE PERMIS
7-M-513877-001A
Territoire: Région 06
Matières autorisées: Toutes

No: M-91-10818-8
SAUNDERS, NORMAN
231, Fraser Road
Aylmer
(Gatineau) J9H 2G1
Et demandeur-cédant:
2632-8815 QUÉBEC INC.
(Camionnage Val-des-Monts)
50, rue de la Pineriaie, C.P. 297
Val-des-Monts
(Papineau) J0X 2R0
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-513948-001A
Territoire: Région 07
Matières autorisées: Toutes

No: M-91-10826-1
TRANSPORT BEAULE INC.
8, St-Joseph
Laverlochère
(Témiscamingue) J0Z 2P0
Proc.: Me Benoit Drolet
Et demandeur-cédant:
LES GRAVIERES DU TEMISCAMINGUE
L.T.E.
54, Lachapelle, C.P. 236
Beauriville
(Témiscamingue) J0Z 1G0
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-509348-001A
Territoire: Région 08
Matières autorisées: Toutes

No: M-91-10832-9
LAFORTUNE TRANS-VRAC INC.
1071, Place Thérèse
St-Gérard-Magella
(L'Assomption) J0K 3P0
MAINTIEN DE PERMIS
2-M-512171-004A, 008A
Territoire: Région 06

No: M-91-10833-7
2854-8410 QUÉBEC INC.
R.R. # 2
Brownsburg
(Argenteuil) J0V 1A0
Et demandeur-cédant:
LES ENTREPRISES ANDRÉ PERRIER INC.
R.R. # 2
Brownsburg
(Argenteuil) J0V 1A0
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-512480-001B
Territoire: Région 06
Matières autorisées: Toutes

No: M-91-10834-5
FERME MONT BRUNO INC.
1895, Montarville
St-Bruno de Montarville
(Chambly) J3V 3V5
Et demandeur-cédant:
LAPOINTE, NORMAND
3620, boul. Laurier
St-Hyacinthe
(St-Hyacinthe) J2S 3T6
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-500961-003A
Matières autorisées: 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 09, 10, 18, 19, 21 et 22.
Groupes: 02,04 et 07.
MAINTIEN DE PERMIS
2-M-510821-001A, 002A
Territoire: Région 06

No: M-91-10835-2
DUQUETTE, BERNARD
440, rang Montcalm
Ste-Julienne
(Montcalm) J0K 2T0
Et demandeur-cédant:
ALAIN BENOÎT TRANSPORT INC.
230, Be Avenue
Ville des Laurentides
(L'Assomption) J0R 1C0
TRANSFERT DE PERMIS:
9-M-511796-006A
Territoire: Région 10
Matières autorisées: Toutes

No: M-91-10846-9
ENTREPRISES A. VAILLANT
CONSTRUCTION INC.
22, Charles, # 1
Aylmer
(Gatineau) J9H 3J4
Et demandeur-cédant:
GARAGE JACQUES LAJEUNESSE INC.
Route 309
Val-des-Bois
(Papineau) J0X 3C0
TRANSFERT DE PERMIS
9-M-512505-001A
Territoire: Région 07
Matières autorisées: Toutes

No: M-91-10849-3
POIRÉ, JEAN-MARIE
(Jean-Marie Poiré Enr.)
220, chemin Magog
Katéville
(Stanstead) J0B 1W0
Et demandeur-cédant:
COURTEMANCHE, ALFRED
1165, rue St-Charles
Magog
(Stanstead) J1X 3R7
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-505622-001A
Territoire: Région 05
Matières autorisées: Toutes

No: M-91-10870-9
ANTOINE, PIERRE
794, St-René est
Gatineau
(Hull) J8P 1T3
Et demandeur-cédant:
LANCE, PAUL
R.R. 2, Rang 6
Gatineau
(Hull) J8P 6H8
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-513254-001A
Territoire: Région 07
Matières autorisées: Toutes

No: M-91-10871-7
WAITE, ÉRIC
(EW Transport Enr.)
1530, boul. Alexandre
Sherbrooke
(Sherbrooke) J1H 4V8
Et demandeur-cédant:
WAITE, ROBERT
(Transport Robert Waite Enr.)
1530, St-Alexandre
Sherbrooke
(Sherbrooke) J1H 4V8
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-501683-001A
Territoire: Région 05
Matières autorisées: Toutes

No: M-91-10879-0
2846-9872 QUÉBEC INC.
(Transport Ghislain Larochelle Enr.)
1395, Principale, C.P. 72
St-Edouard-de-Fabre
(Témiscamingue) J0Z 1Z0
Proc.: Me Bernard Drolet
Et demandeur-cédant:
GILBERT LAROCHELLE INC.
1395, Principale
St-Edouard-de-Fabre
(Témiscamingue) J0Z 1Z0
TRANSFERT DE PERMIS
4-M-510546-002A
Territoire: Région 08
Matières autorisées: Toutes

No: M-91-10906-1
2859-8662 QUÉBEC INC.
5120, Gouin
Montréal
(Île de Montréal) H1G 1A9
Et demandeur-cédant:
SOCACHAMP LTÉE
3960, Prieur, # 2
Montréal-Nord
(Île de Montréal) H1H 2M8
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-509759-001A
Territoire: Région 10
Matières autorisées: Toutes

No: M-91-10907-9
DELPHORETS INC.
St-Georges de Windsor
(Richmond) J0A 1J0
Proc.: Me Pierre Beaudet
MAINTIEN DE PERMIS
7-M-508380-001A
Territoire: Région 05

No: Q-91-05592-0
DIONNE CLAUDE
1435, 4e Avenue
La Pocatière
(Kamouraska) G0R 1Z0
Et demandeur-cédant:
2428-3491 QUÉBEC INC.
(Les Constructions
Fernand Bélanger Enr.)
1540, Route 230 est
La Pocatière
(Kamouraska) G0R 1Z0
Proc.: Garon, Lévesque,
Gagnon, notaires
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de: Région 03
Matières autorisées: Groupe 01
Permis concerné: 1-Q-509552-001A

No: Q-91-05594-6
GARAGE DANIEL NORMAND INC.
177, boul. Perron
Ste-Félicité
(Matane) G0J 2K0
Et demandeur-cédant:
TRANSPORT RÉGIS HARRISSON INC.
109, route 132
Ste-Félicité
(Matane) G0J 2K0
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de: Région 01
Matières autorisées: Toutes
Permis concernés: 1-Q-507275-001A

No: Q-91-05596-1
P. GOSSELIN EXCAVATION INC.
106, Grande Ligne Nord

Saint-Cyprien
(Rivière-du-Loup) G0L 2P0
Et demandeur-cédant:
GOSSELIN, CAROLE BOLDUC/
CAROL TRANSPORT ENR.
107, Grande Ligne Nord
Saint-Cyprien
(Rivière-du-Loup) G0L 2P0
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de: Région 03
Matières autorisées: Toutes
Permis concerné: 1-Q-508873-001A

No: Q-91-05599-5
2845-2373 QUÉBEC INC.
217, Principale
Saint-Prime
(Lac St-Jean-ouest) G0W 2W0
Et demandeur-cédant:
GRENIER, NOËL
217, Principale
Saint-Prime
(Lac St-Jean-ouest) G0W 2W0
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de: Région 02
Matières autorisées: Toutes
Permis concerné: 9-Q-508853-001A

No: Q-91-05608-4
TRANSPORT SERRO INC.
6, rue Boyer, R.R. 1
Saint-Henri
(Lévis) G0R 3E0
MAINTIEN DE PERMIS
ACQUISITION D'INTERÊTS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de: Région 03
Matières autorisées: Toutes
Permis concernés: 7-Q-507618-001A et 002A
La nouvelle liste des actionnaires peut être consultée au dossier de la Commission des transports du Québec.

No: Q-91-05617-5
PAULHUS, BENOÎT
744, 2e Rang
Saint-Bonaventure
(Yamaska) J0C 1C0
Et demandeur-cédant:
FORCIER, GRATIEN
245, Route 143
Saint-Pie-de-Guire
(Yamaska) J0C 1R0
Proc.: Parenteau, Coulombe
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de: Région 04
Matières autorisées: Toutes
Permis concerné: 6-Q-504723-001A

No: Q-91-05623-3
ROUTIER BEN-J INC.
225, rue Principale
Saint-Benjamin
(Québec) G0M 1N0
MAINTIEN DE PERMIS
ACQUISITION D'INTERÊTS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de: Région 03
Matières autorisées: Toutes
Permis concerné: 5-Q-508824-001A
La nouvelle liste des actionnaires peut être consultée au dossier de la Commission des transports du Québec.

No: Q-91-05624-1
OPÉRATIONS R.B.L. INC.
1415, Bième Rue
Saint-Prosper
(Dorchester) G0M 1Y0
MAINTIEN DE PERMIS
ACQUISITION D'INTERÊTS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de: Région 03
Matières autorisées: Toutes
Permis concernés: 6-Q-504939-001A, 002A, 003A, 004A, 005A, 006A, 007A, 008A et 009A
La nouvelle liste des actionnaires peut être consultée au dossier de la Commission des transports du Québec.

No: Q-91-05625-8
OPÉRATIONS R.B.L. INC.
1415, Bième Rue
Saint-Prosper
(Dorchester) G0M 1Y0
Et demandeur-cédant:
ROY, ANDRÉ
9915, 12e Rue
Saint-Georges-est
(Beauce) G5Y 5B9
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de: Région 03
Matières autorisées: Toutes
Permis concerné: 0-Q-509785-001A

No: Q-91-05646-4
L. & T. BOUCHARD INC.
1139, Champlain
Saint-Urbain
(Charlevoix-ouest) G0A 4K0
Et demandeur-cédant:
LEO CAUCHON LTÉE
7499, Boul. Ste-Anne
Châteaue-Richer
(Québec) G0A 1N0
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de: Région 03
Matières autorisées: Toutes
Permis concerné: 5-Q-503817-001A

Délai d'opposition ou d'intervention: 21 jours du présent avis

No: M-91-10831-1
TRANSPORTEURS EN VRAC
SHERBROOKE INC.
906, King ouest, suite 202
Sherbrooke
(Sherbrooke) J1H 5S2
Proc.: Me Céline Trudeau
Et l'intimée:
LES ÉQUIPEMENTS CÔTÉ & LACASSE INC.
3836, chemin North Hatley
Rock Forest
(Sherbrooke) J1N 1A4
Et mis-en-cause:
WAITE, ÉRIC
(EW Transport Enr.)
1530, boul. Alexandre
Sherbrooke
(Sherbrooke) J1H 4V8
REVOCATION DE PERMIS
9-M-512133-001A, 002A
Territoire: Région 05

No: M-91-10909-5
DESROCHES, GILLES J.
124, Maska
Dunham
(Missisquoi) J0E 1M0
DEMANDE DE LICENCE
Transport de matières en vrac
Territoires: Régions 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10 et 11
Matières autorisées: 01, 02, 03, 04, 05, 08, 19, 19 et 20. Groupes 03, 04, 05 et 07.
Frontières: Qué.-Ont., Qué.-N.B., Qué.-T.N. et Qué.-É.U.
Nombre de véhicule: 1

No: Q-91-05590-4
TRANSPORTEURS EN VRAC DE
LAVIOLETTE INC.
481, rue Frigon
St-Tite
(Champlain) G0X 3H0
Proc.: Beaudet & Beaudet
Et partie mise-en-cause:
TRANSPORT MATTE LTÉE
380, route 153
St-Tite
(Champlain) G0X 3H0
ANNULATION DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de: Région 04
Permis concernés: 7-Q-509648-001A, 002A, 003A et 004A
Le texte intégral de cette demande peut être consulté au bureau de la Commission des transports du Québec.

No: Q-91-05591-2
TRANSPORTEURS EN VRAC DE
LAVIOLETTE INC.
481, rue Frigon
St-Tite
(Champlain) G0X 3

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

L'ère du parti unique est révolue en Mauritanie

NOUAKCHOTT (AFP) — Deux semaines après l'adoption par référendum de la nouvelle Constitution consacrant le retour à un régime civil après 13 ans de pouvoir militaire, la Mauritanie est entrée dans l'ère du multipartisme avec la promulgation de la loi autorisant les partis politiques, à l'exception toutefois des « partis islamiques ».

Trente ans après son indépendance, cette évolution constitue une première dans un pays qui avait adopté le système du parti unique sous le régime civil du président Moktar Ould Daddah de 1960 à 1968, avant de connaître une dictature militaire.

Sous ces deux régimes, la liberté d'opinion et d'expression n'était pas reconnue. La répression et les emprisonnements ont frappé tour à tour les Kadéhinés (marxistes), les Nas-sériens et les Baassistes (panarabes), et plus récemment les FLAM (Forces de libération africaine de Mauritanie, opposition négro-africaine).

Selon l'organisation Amnistie Internationale, quelque 200 Négro-Mauritaniens sont morts en détention après l'annonce par le gouvernement, en novembre dernier, de la découverte d'un complot.

Quant au parti islamiste, la loi prescrit le respect par tous les partis politiques de l'islam, « religion du peuple et de l'État », qui ne saurait être l'apanage d'un seul parti politique.

On ignore si la nouvelle ouverture politique se traduira dans l'immédiat par la libération des sept leaders de l'opposition regroupée au sein du Front démocratique uni des forces du changement (FDUC), placés en résidence surveillée après les émeutes survenues en juin dernier à Nouadhibou, dans le Nord du pays.

Ces opposants réclamaient la démission du président Maouya Ould Sid'Ahmed Taya, la tenue d'une conférence nationale et la formation d'un gouvernement transitoire chargé de mener le processus de démocratisation. Ils demandaient aussi la constitution d'une commission d'enquête sur la répression des négro-africains.

Ce programme était soutenu par l'ancien secrétaire général de la centrale syndicale unique mauritanienne, Mohamed Mahmoud Ould Rahdi, qui a été écarté de la direction du syndicat après l'échec d'un mouvement de grève qu'il avait organisé en juin dernier.

En attendant la libération des opposants, une activité fébrile règne dans le pays depuis l'adoption de la nouvelle Constitution et selon la rumeur, un certain nombre de personnalités ont l'intention de créer des partis.

Le Parti communiste adopte le plan de Gorbachev

MOSCOU (AFP) — M. Mikhaïl Gorbatchev a obtenu hier l'adoption « dans son principe » par le plénum du comité central du Parti communiste soviétique de son programme pour le parti, mais le document encore incomplet ne sera approuvé définitivement que lors d'un 29ème congrès extraordinaire du parti, à la fin de l'année.

Durant ces deux jours de débats inhabituellement calmes du « parlement du parti » — dont la réunion devait même être « cruciale » —, la scission annoncée entre réformateurs et conservateurs n'a pas eu lieu et la démission de M. Gorbatchev de son poste de secrétaire général ne s'est pas produite non plus.

Le numéro deux du Parti communiste lituanien, Vladislav Chved, un conservateur, a même qualifié ce plénum de « pas sérieux vers la consolidation du Parti » et a loué « le caractère constructif » des débats, selon l'agence Tass. Au cours d'une conférence de presse du Parti communiste hier soir, l'économiste Léonid Albakine a estimé pour sa part que « l'aggravation de la crise du pays, l'effondrement de la production (...) ont fait comprendre aux hommes politiques (du Parti) que leurs ambitions ne faisaient qu'aggraver la situation et risquaient de conduire à la catastrophe ».

Même M. Ivan Polozkov, chef du Parti communiste de Russie, bastion des conservateurs, a souligné selon l'agence non-officielle Interfax que le plénum s'était déroulé « dans un esprit constructif ». « Ce qui ne signifie pas que la vie du Parti est paisible », a-t-il aussitôt ajouté.

Moins optimistes, d'autres participants au plénum, conservateurs ou réformateurs, considéraient qu'il ne s'agissait que d'un report d'échéances et que la scission se produirait probablement au 29ème congrès, qui doit se tenir en novembre ou en décembre.

Le secrétaire général, dont l'engagement toujours plus déterminé aux côtés de l'Occident est peu apprécié par les conservateurs du parti, n'a eu droit qu'à des « critiques correctes et respectueuses », selon un membre de la commission de rédaction du programme, M. Boris Kiriov. La question de sa démission avait été écartée d'emblée de l'ordre du jour du plénum.

En revanche, les participants n'ont pas épargné leurs critiques au président russe Boris Eltsine et à son récent décret sur l'arrêt des activités politiques dans les entreprises et les administrations de Russie. M. Gorbatchev s'y est rallié et a assuré que « toutes les mesures constitutionnelles, pouvant aller jusqu'à un

décret du président du pays, seront prises ».

M. Alexandre Bouzgaline, un des dirigeants de la plate-forme marxiste (conservateur) et adversaires du secrétaire général au sein du comité central, le résultat du plénum est « une victoire pour M. Gorbatchev, mais seulement du point de vue tactique ». « Il n'a réussi à conserver qu'une idée d'unité formelle et non l'unité du parti elle-même », a-t-il souligné à la sortie du plénum.

Pour M. Bouzgaline, les « tendances divergentes (...) sont profondes au sein du parti », mais seul le congrès permettra de « clarifier les différences fortes en présence au sein du parti ».

L'approbation dans son principe de ce programme du PCUS qui ne fait plus du marxisme-lénisme la doctrine de base du parti a été obtenue à la très grande majorité des voix, selon plusieurs participants. Le

texte fortement inspiré par les idées de la social-démocratie doit à présent être complété et amendé dans les dix prochains jours, puis être publié dans les journaux communistes « pour débat », ensuite retravaillé au cours d'un nouveau plénum en septembre avant d'être soumis au verdict final des délégués du 29ème congrès.

Nombre de participants ont souligné l'importance « d'organiser une procédure de désignation des délégués (au congrès) réellement démocratique ».

Mais le plénum n'a pas réussi à définir le mode d'élection des délégués au prochain congrès extraordinaire, une question qui devait être examinée plus tard hier. Ce point sera débattu lors du prochain plénum du comité central en septembre, a assuré l'agence d'informations russe RIA.

Bush et Gorbatchev ont des projets communs en vue d'une conférence de paix

WASHINGTON (AFP) — Les présidents George Bush et Mikhaïl Gorbatchev pourraient lancer les invitations à une conférence de paix pour le Proche-Orient lors de leur rencontre à Moscou, même si Israël n'accepte pas d'ici là d'y participer, a déclaré hier un haut responsable américain.

« C'est certainement une option », a déclaré M. Brent Scowcroft, conseiller présidentiel pour les affaires de sécurité nationale. Il a cependant refusé de dire si ces invitations étaient probables. « Ce serait aller trop loin », a-t-il.

M. Scowcroft a répété que les États-Unis espéraient qu'Israël répondrait avant le sommet de Moscou, qui s'ouvre mardi prochain. « Ce n'est pas une échéance. C'est un souhait », a-t-il souligné.

Le conseiller présidentiel a reconnu qu'il y avait des désavantages à mettre une des parties au défi d'accepter. « Quand on amène quelqu'un à une conférence plus ou moins contre son gré, parce qu'il n'y a l'impression qu'il n'a pas le choix, il n'y vient pas avec une disposition d'esprit qui fera de la conférence un succès ». Et pourtant, a-t-il ajouté, l'idée de lancer les invitations lors du sommet de Moscou « doit être envisagée ».

Israël n'a pas encore répondu aux propositions du président Bush sur les termes d'une conférence de paix entre l'État hébreu, les pays arabes voisins et les Palestiniens. La composition de la délégation palestinienne reste à négocier.

D'autre part, le ministre israélien des Affaires étrangères M. David Levy avait déclaré dans une interview publiée hier par le *Jerusalem Post* que M. Baker pourrait revenir

en Israël. Mais, hier, aucune information n'a transpiré à ce sujet, le porte-parole américain disant ne rien savoir là-dessus.

Le conseiller présidentiel a enfin démenti que M. Bush ait garanti à la Syrie, comme l'ont rapporté certains médias, que les Israéliens se retireraient du plateau du Golan, occupé depuis 1967, dans une lettre à son homologue syrien Hafez el Assad.

« Il y a eu un malentendu, a-t-il dit. Ce que le président a dit c'est que les résolutions 242 et 338 (du Conseil de Sécurité de l'ONU) s'appliquent à tous les fronts, pas seulement la Cisjordanie, et cela comprend les hauteurs du Golan ». « En d'autres termes, a poursuivi M. Scowcroft, nous ne reconnaissons pas (...) l'annexion de fait du Golan. C'est la position des États-Unis depuis qu'Israël a procédé à l'annexion. Il n'y a donc rien de nouveau ».

Le chef de la diplomatie syrienne, M. Farouk al Chareh, avait déclaré jeudi dans une conférence de presse qu'une lettre de M. Bush au président Assad mentionnait « le refus de l'administration américaine de l'annexion d'un seul pouce du Golan », ce qui avait été interprété comme une garantie américaine d'un retrait israélien.

Le président George Bush va par ailleurs tenter de faire accepter par le président soviétique le dernier projet de défense anti-missile américain, à également indiqué le général Scowcroft.

Entrepris dans le cadre de l'Initiative de Défense stratégique (IDS), ce projet baptisé GPALS (Protection Globale contre les Lancements Accidentels) est plus orienté vers la défense contre les lancements accidentels et les éventuelles attaques balistiques de pays du tiers monde que contre un échange nucléaire généralisé avec l'URSS, de moins en moins vraisemblable.



Retour à la vie

Les survivants de l'ouragan qui s'est abattu sur le Bangladesh il y a trois mois replantent des graines de riz, dans un champ de Chittagong, au sud-est de Dhaka.

Conférence nationale au Niger

NIAMEY (Reuter) — Le président nigérien Ali Saïbou a convoqué une Conférence politique nationale pour le 29 juillet, a annoncé hier la présidence.

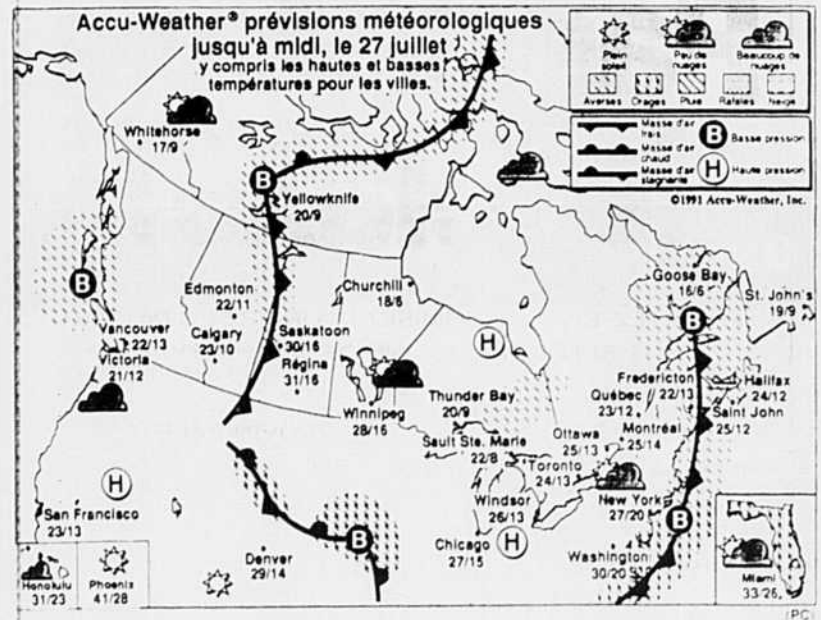
La conférence durera 38 jours et réunira 1200 participants, notamment les représentants du pouvoir (100 délégués), de l'Union des syndicats des travailleurs du Niger (100 délégués), 100 étudiants, et 24 partis politiques avec 14 délégués chacun.

Elle dressera le bilan de la gestion du pays durant les 30 dernières années et examinera une centaine de cas de crimes politiques et économiques, précise la présidence dans un communiqué.

Au plan politique, elle mettra en place un gouvernement de transition et un Haut Conseil de la République pour veiller à l'application de ses décisions et des réformes envisagées, notamment les élections présidentielles et législatives.

Dans une interview à l'hebdomadaire *Sahel Dimanche*, paru hier, Ali Saïbou a déclaré que l'armée ne participerait pas à la conférence car elle doit rester conforme à sa déclaration du 8 mars dernier, c'est-à-dire son retrait de la scène politique dans le cadre de l'option pluraliste prise par le Niger en novembre 1990. La conférence avait initialement été prévue plus tôt mais avait dû être reportée.

LA METEO



Situation générale: la situation météorologique ne évoluera que très lentement sur le Québec, au cours de la fin de semaine. Il fera soleil sur le sud-ouest québécois. Toutefois, la masse d'air demeurera instable favorisant la formation de nuages et d'averses isolées en après-midi. Les nuages et les averses persisteront sur les régions plus au nord. Les températures demeureront près des normales saisonnières au cours des prochains jours.

MONTREAL

Aujourd'hui, ensoleillé avec passages nuageux surtout en après-midi. Max: 27. Demain, ensoleillé avec fréquents passages nuageux. Max: 26. Probabilité de précipitations (20 %).
LEVER DU SOLEIL 5 h 32
COUCHER 20 h 29

QUEBEC

Abitibi-Témiscamingue: réservoirs Cabonga et Gouin: aujourd'hui, nuageux avec éclaircies et possibilités d'averses. Max: 20. Probabilité de précipitations (30 %).
Demain, nuageux avec éclaircies, possibilités d'averses en après-midi. Max: 20. Probabilité de précipitations (20 %).

LES MEDICAMENTS, FAUT PAS EN ABUSER!

Santé et Services sociaux Québec

Laurentides: généralement ensoleillé en matinée aujourd'hui. Ciel variable avec possibilité d'averses en après-midi. Max: 23. Probabilité de précipitations (30 %).
Dimanche, ciel variable. Max: 24. Probabilité de précipitations (20 %).
Ottawa-Hull-Cornwall: Aujourd'hui, ensoleillé avec passages nuageux surtout en après-midi. Max: 27. Demain, ensoleillé avec fréquents passages nuageux. Max: 26. Probabilité de précipitations (20 %).

Trois-Rivières-Drummondville: aujourd'hui, ensoleillé avec passages nuageux surtout en après-midi. Max: 25. Demain, ensoleillé avec fréquents passages nuageux. Max: 24. Probabilité de précipitations (20 %).

Québec-Estrie-Beauce: aujourd'hui, ensoleillé avec passages nuageux surtout en après-midi. Max: 25. Demain, ciel variable. Max: 24. Probabilité de précipitations (20 %).

Lac-St-Jean: aujourd'hui, ciel variable avec possibilité d'averses en après-midi. Max: 20. Vents modérés. Probabilité de précipitations (30 %).
Demain, nuageux avec éclaircies et possibilités d'averses. Max: 20. Probabilité de précipitations (20 %).

Saguenay-La Tuque-Réserve faunique des Laurentides: aujourd'hui, ciel variable avec possibilités d'averses en après-midi. Max: 20. Demain, nuageux avec éclaircies et possibilités d'averses. Max: 20. Probabilité de précipitations (20 %).

Charlevoix-Rivière-du-Loup-Rimouski-Matapédia: aujourd'hui, ciel variable avec possibilités d'averses. Max: 20. Vents modérés. Probabilité de précipitation (30 %).
Demain, ciel variable avec possibilités d'averses. Max: 20. Probabilité de précipitations (30 %).

Baie-Comeau: aujourd'hui, ciel variable. Max: 18. Vents modérés. Probabilité de précipitations (20 %).
Demain, ciel variable. Max: 20.

Sept-Îles: aujourd'hui, généralement nuageux avec averses dispersées. Max: 16. Probabilité de précipitation (40 %).
Demain, nuageux avec éclaircies et possibilités d'averses. Max: 19. Probabilité de précipitations (30 %).

Basse-Côte-nord-Anticosti-Ouest de Chevery: aujourd'hui, nuageux et brumeux avec averses. Risque d'un orage. Max: 18. Probabilité de précipitations (70 %).
Demain, nuageux avec éclaircies et averses dispersées. Max: 15.

Secteur Chevery et à l'est: aujourd'hui, brumeux, averses dispersées. Max: 14. Probabilité de précipitations (40 %).
Demain, nuageux avec éclaircies et averses dispersées. Max: 14. Probabilité de précipitations (40 %).

Source: Environnement Canada

Le dernier collaborateur de Staline meurt à 98 ans

MOSCOU (AFP) — Lazar Kaganovitch, le dernier des survivants parmi les proches collaborateurs de Staline, étroitement associé aux répressions des années vingt à cinquante, est mort à son domicile moscovite à l'âge de 98 ans, a annoncé vendredi l'agence TASS.

Lazar Kaganovitch avait occupé depuis la révolution d'Octobre jusqu'à la fin des années 50 différents postes dans les structures de l'État et à la tête du parti. Il avait été mis à la retraite en 1961 et exclu du parti en 1962.

Ces dernières années, Lazar Kaganovitch vivait en retraite dans un immeuble de la nomenklatura dans le centre de Moscou et refusait de se prononcer sur la situation politique actuelle.

Né en 1893 en Ukraine, il avait

adhéré au parti en 1911. Cet ancien condonnier avait été un des plus proches collaborateurs de Staline, associé aux différentes purges menées dans le pays. Il avait même laissé arêter en 1937 son frère Mikhaïl qui était ministre de l'aviation et celui-ci s'était suicidé après avoir été accusé de complot hitlérien.

Après avoir dirigé le parti en Ukraine et s'y être illustré dans la collectivisation forcée des terres et la déportation de paysans, Lazar Kaganovitch a occupé le poste de premier secrétaire du parti à Moscou, de 1930 à 1934. Son nom avait été associé à la construction du métro de la capitale. Il a commencé la réorganisation de la ville et il participera à la décision de détruire de nombreux monuments historiques, notamment des églises.

En 1934-1935, cet homme réputé sans pitié est président de la commission des purges du parti communiste.

De 1935 à 1944, il est commissaire du peuple aux chemins de fer et se retrouve pendant la guerre au Comité d'État à la défense, qui avait la responsabilité de conduire la guerre. Ses compétences en matière de répression seront encore une fois utilisées, il organise les tribunaux militaires.

Il sera par la suite vice-président du conseil des ministres, mais Staline le tiendra plutôt à l'écart, dans le cadre de la campagne contre « le cosmopolitisme », qui visait surtout les Juifs.

Lazar Kaganovitch sera définitivement écarté lors de la déstalinisation menée par Nikita Khrouchtchev

avec l'élimination du « groupe anti-parti » (Viatcheslav Molotov, Gueorgui Malenkov, Kaganovitch) qui avait essayé de l'éliminer en 1956. Exclu du Comité Central en juin 1957, il avait été envoyé en exil à Sverdlovsk dans l'Oural comme directeur d'un combinat. Il reviendra à Moscou en 1965 comme simple retraité.

Au 22ème Congrès en 1961, il est accusé d'avoir activement participé aux crimes staliniens et exclu du parti.

Cette homme réputé pour être sans pitié, vivait seul dans son appartement moscovite, recevant parfois la visite de sa fille. Il jouait aux dominos dans la cour avec ses voisins.

Il avait demandé plusieurs fois sans succès sa réintégration dans les rangs du parti.

Trêve estivale en Grande-Bretagne, dans une atmosphère de campagne électorale

LONDRES (AFP) — Polémique autour de la BCCI, présentation du grand projet gouvernemental de Charte du citoyen, fuites, rumeurs de pressions sur une commission: la dernière semaine de l'année parlementaire a été particulièrement mouvementée en Grande-Bretagne, et les députés sont partis jeudi soir en vacances dans une atmosphère de pleine campagne électorale.

Les violents échanges, lundi et mardi, entre le premier ministre John Major et le leader de l'opposition, le travailliste Neil Kinnock, à propos de la Bank of Credit and Commerce International (BCCI) ont ramené aux Communes un ton qui en avait disparu avec le départ de Margaret Thatcher.

L'enjeu était de taille. En accusant M. Major de négligence face aux premières preuves d'irrégularités à la BCCI, alors qu'il était encore chancelier de l'Échiquier, M. Kinnock espérait avoir trouvé le

scandale qui démolirait son adversaire aux prochaines élections. Blanchi par les déclarations du gouverneur de la Banque d'Angleterre, M. Major a riposté en accusant M. Kinnock de calomnie.

Les observateurs ont vu dans cet échange une nouvelle preuve de la « présidentialisation » des élections britanniques, et de l'importance de l'image des leaders de parti, autant que de leur programme. Or M. Kinnock a dans ce domaine le net désavantage d'un homme qui n'a pas d'expérience de gouvernement, et les sondages le placent régulièrement à plus de dix points derrière M. Major, alors même que son parti devance les Tories.

Si l'affaire BCCI reste un embarras pour le gouvernement, M. Major a des raisons, en quittant Londres pour le soleil de l'Espagne, de s'estimer plutôt satisfait de ces dernières semaines. Les sondages placent les Conservateurs encore derrière

les Travaillistes — à 6 points, selon le dernier, publié hier. Mais ils ont bien remonté la pente, après un printemps pénible où la différence a parfois dépassé dix points, et où chaque problème résolu semblait être immédiatement suivi d'une autre mauvaise nouvelle.

Les Conservateurs ont notamment repris l'initiative en matière de campagne électorale, en lançant formellement la semaine dernière le « grand projet » de M. Major, la Charte des citoyens. Un contrat qui garantirait la qualité des services publics, et s'attaque ostensiblement à tous les petits détails qui peuvent empoisonner la vie quotidienne des électeurs: attentes injustifiées chez le médecin, trains en retard, réparations de téléphone, gaz ou électricité qui ne viennent pas au jour dit, etc. Mais ce projet ne va pas, notent les critiques, jusqu'à prévoir les fonds pour financer ces améliorations. Ce projet est ostensiblement un

argument de la campagne électorale qui bat déjà son plein. Mais c'est la santé de l'économie qui sera déterminante pour les électeurs britanniques.

Gouvernement comme opposition ont d'ailleurs annoncé qu'ils avaient bien l'intention de poursuivre l'offensive tout au long de l'été. Pas question de prendre de risques alors que la possibilité d'élections législatives à l'automne n'est pas totalement éliminée.

Le premier ministre a jusqu'en juillet 1992 pour les convoquer, et la majorité des observateurs penchent pour le printemps prochain. Mais une bonne reprise économique accompagnée d'une remontée dans les sondages d'ici septembre pourraient encore décider M. Major à tenter sa chance dès novembre. La loi et la tradition l'autorisent en effet à choisir la date qui lui paraît la plus favorable.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

La grève s'étend au Madagascar

ANTANANARIVO (AFP) — Le Comité des Forces vives (regroupement de l'opposition malgache) a suspendu hier soir ses négociations avec le pouvoir, jusqu'à la libération de trois « ministres » désignés par l'opposition qui ont été enlevés, a annoncé le pasteur Andriamahenina Mamy, de la Fédération des Eglises malgaches (FFKM).

Le Comité des Forces vives (« Hery velona » en malgache) avait rencontré des représentants du pouvoir dans l'après-midi, au sein d'un comité tripartite auquel participent également les Eglises malgaches.

Trois « ministres » désignés par les Forces vives face au gouvernement en place ont disparu depuis le début de l'opération d'occupation des ministères par l'opposition pour y installer ses représentants, au début de la semaine.

Par ailleurs, un responsable des Forces vives a affirmé à l'AFP que deux dirigeants de l'opposition avaient été arrêtés hier. Il s'agit du secrétaire général du Mouvement démocrate-chrétien (MDC) Lys Rakotovo et du président du Comité des forces vives de Diego (nord du pays).

La Fédération des Eglises malgaches a de son côté appelé l'opposition et le pouvoir à « arrêter toutes les hostilités ».

« Nous demandons la fin de l'état d'urgence, des arrestations et de la censure », a encore indiqué le pasteur Mamy. Le FFKM demande aux Forces vives de cesser l'occupation des ministères. « Nous proposons la dissolution des deux gouvernements et l'instauration d'une structure de transition », a précisé le porte-parole du FFKM.

La grève généralisée s'étend pendant ce temps dans différentes régions de Madagascar, selon l'opposition au régime du président Didier Ratsiraka qui a pris, hier, le contrôle du ministère de la Fonction publique à Antananarivo.

Par ailleurs, un militant de l'opposition a été tué, jeudi, par un commando proche du pouvoir, a affirmé le comité des Forces vives (Hery Velona - coalition de l'opposition au régime).

Le jeune homme, âgé d'une vingtaine d'années et dont l'identité n'a pas été révélée, a été atteint « d'un coup de sagaie » dans une rue de Toamasina (Tamatave), le grand port sur la côte Est de Madagascar, a annoncé un responsable du comité à des milliers de manifestants réunis devant le ministère de la Fonction publique.

Le coup de sagaie a été porté par un militant de l'Union Démocratique Malgache (UDM), mouvement appartenant au MMSM, la coalition gouvernementale, selon ce responsable.

Le corps du jeune homme a été transporté à Antananarivo et une veillée funèbre devait débuter en fin d'après-midi sur la Place du 13 Mai où le porte-parole de Hery Velona, le pasteur Richard Andriamanjato, a annoncé à plusieurs dizaines de milliers de sympathisants que l'opposition gagnait du terrain en province.

« La grève est générale dans les secteurs public et privé à Fort Dauphin », ville portuaire du Sud, a-t-il affirmé. Le mouvement des Forces vives prend aussi de l'ampleur à Tamatave et Mahajunga (côte Ouest).

Le pasteur Andriamanjato a déclaré être sans nouvelle de son épouse, Mme « Bao » Rahantavololona Andriamanjato, emmenée de force la veille par un commando mené, selon les témoins, par le ministre des Travaux publics du gouvernement Ratsiraka, le lieutenant-colonel Jean-Emile Tsaranasy.

Mme Andriamanjato, ancienne vice-présidente des relations internationales du Conseil oecuménique des églises, avait été nommée, mercredi, « ministre » des Travaux publics par le « gouvernement de transition » désigné par l'opposition.

Ce gouvernement a « pris », hier, un septième ministère, celui de la Fonction publique et du Travail, pour y installer son « ministre », Henri Rakotovololona.

Selon un scénario qui se répète depuis lundi, les manifestants se sont rassemblés pacifiquement devant le bâtiment gardé par des soldats. Après quelques pourparlers, les militaires ont laissé entrer dans le bâtiment le « ministre bis ».

Le « président de la République » nommé par l'opposition, le général Jean Rakotoharison, a lancé, hier, un appel à la communauté internationale pour qu'elle soutienne le mouvement des Forces vives.

Madagascar, faisait remarquer un diplomate, se retrouve avec deux pouvoirs qui ne gouvernent pas : les ministres du gouvernement Ratsiraka abandonnent leurs fauteuils à l'opposition, et les « ministres » des Forces vives occupent des locaux vides où le personnel est en grève. Pour l'instant, le mouvement de contestation ne faiblit pas et le gouvernement ne cède pas.

L'opposition, qui vient d'enregistrer son premier mort à Tamatave, entend rester dans la non-violence mais, a déclaré l'un de ses responsables, « avec des personnes qui kidnappent, il faut renoncer à l'angélisme ».

Belgrade décrète un cessez-le-feu en Croatie

BELGRADE (AFP) — La présidence fédérale yougoslave a décrété hier soir un cessez-le-feu immédiat en Croatie et le retour dans ses casernes de l'armée fédérale dans cette république.

Dans un communiqué publié à l'issue d'une réunion tenue à Belgrade au grand complet, la présidence fédérale, constatant que la situation en Croatie « menace de dégénérer en guerre généralisée », exige la cessation immédiate des hostilités et le cessez-le-feu comme préalable à la recherche « urgente » d'une solution politique.

Elle exige également « la démobilisation des réservistes de l'armée yougoslave et le retour des unités de l'armée fédérale dans ses garnisons ».

La présidence, indique le communiqué, a adopté ces décisions à l'unanimité.

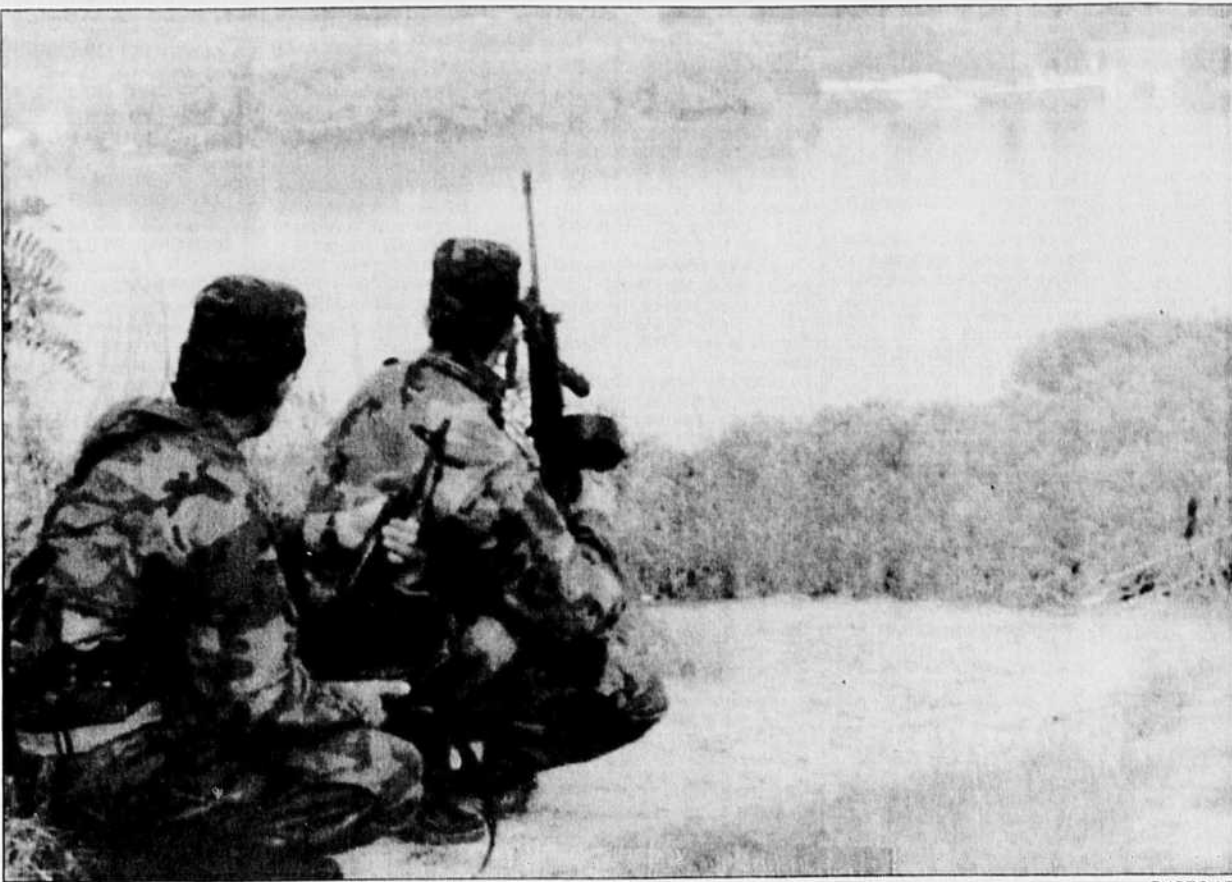
La recherche d'une solution négociée à la « très grave situation » en Croatie comprend, selon le communiqué, la cessation des attaques aussi bien contre les localités serbes que croates, les quartiers de la police croate et les installations et membres de l'armée fédérale yougoslave.

La présidence qui a décidé que l'examen des modalités du cessez-le-feu doit « commencer sans délai », a également conclu qu'« afin d'assurer un relâchement durable de la tension » dans les foyers de crise en Croatie, il était « indispensable » de désarmer les formations paramilitaires et groupes armés, et de démobiliser les réservistes de la police et de l'armée fédérale.

Le cessez-le-feu, selon la présidence, exige que les forces armées croates ne soient plus envoyées dans les zones de crise à population majoritairement serbe.

Le chef de l'État, le Croate Stipe Mesić, n'a pas souscrit à cette dernière décision présidentielle, et le représentant de la Slovénie, Janez Drnovsek, s'est abstenu.

De nouveaux affrontements se sont d'ailleurs produits hier dans le nord de la Croatie, où les forces de



Des soldats de la garde nationale croate surveillent le Danube, à l'endroit où le cours d'eau est une frontière stratégique pour la Croatie.

sécurité croates ont été mises en état d'alerte maximum.

Un journaliste allemand, Egon Scotland, âgé de 43 ans et travaillant pour le quotidien Sueddeutsche Zeitung, a été tué hier alors qu'il circulait près de Prekupa, dans la région de Glina (nord de la Croatie). Deux policiers croates ont également été tués hier dans la même région, lorsque la voiture à bord de laquelle ils se trouvaient a été écrasée par un tank de l'armée yougoslave, a affirmé dans la soirée la radio de Zagreb.

Selon cette source, l'armée aurait déclaré que l'incident se serait pro-

duit « parce que les occupants de la voiture leur tiraient dessus. »

La région de Glina, peuplée par une forte minorité serbe en territoire croate, est depuis hier la cible de tirs d'obus réguliers de la part de ceux que les Croates appellent « les terroristes serbes », a indiqué le ministère de l'Information croate.

La radio croate, qui a rapporté les combats, n'avait fourni, au moment de mettre sous presse, aucun bilan sur les heurts qui se sont produits à Glina, dans la région de la Banja (nord de la Croatie), à 80 km environ de Zagreb.

Quand race et religion compliquent l'adoption aux États-Unis

NEW YORK (AFP) — A quatre ans, malgré son pied-bot et son visage déformé par une maladie de peau, Nellie avait trouvé des parents prêts à l'adopter mais l'enfant abandonnée est juive et l'hôpital refuse de la confier à un couple de catholiques, appliquant à la lettre les principes de plus en plus contestés qui régissent l'adoption aux États-Unis.

Révélee cette semaine par le *New York Times*, l'affaire fait grand bruit et le couple rejeté, Teresa et Kenneth Orzechowski, s'apprête à saisir la justice, soutenu par des associations de toutes confessions.

Teresa en est à sa cinquième fausse-couche quand les Orzechowski décident d'adopter un enfant. Après un an de démarches, ils reçoivent fin 90 l'agrément de l'État de New York et vont droit à la bibliothèque consulter le *Livre Bleu*, catalogue où des centaines d'enfants à adopter dans l'État sont répertoriés avec photos et curriculum.

Devant le visage de Nellie, ils n'hésitent pas. L'enfant est pourtant affligée d'un pied-bot, d'une maladie qui la défigure, plusieurs de ses doigts sont soudés, un tuyau derrière l'oreille draine la liquide qui lui envahit la boîte crânienne...

Mais justement, explique à l'AFP Teresa, militante anti-avortement qui dirige deux refuges pour sans-abris : « Moi aussi je suis handicapée, je suis née avec un pied-bot, enfant j'ai passé cinq ans à l'hôpital, subi 20 opérations, je suis restée dans une chaise roulante jusqu'à 16 ans et mes parents m'ont énormément soutenue ».

Les Orzechowski rencontrent Nellie en avril, à l'hôpital Fundling de Manhattan. Coup de foudre mutuel, raconte Teresa.

Une semaine après, l'hôpital annonce que l'enfant est juive et que ses parents naturels ont souhaité qu'elle soit adoptée par un foyer juif, comme la loi de New York les y autorise. Le couple propose d'élever Nellie dans la foi juive. Rien à faire. Peu après, un couple juif se présente, qui a la préférence.

Aujourd'hui, Teresa et Kenneth veulent que la justice déclare cette loi anti-constitutionnelle. « Des tas d'enfants sont coincés dans des hôpitaux à cause de cette loi », s'indigne Kenneth.

De fait, indique leur avocat Bob Hayes, 17 États américains ont voté la même recommandation sur religion et adoption. Plus généralement aux États-Unis, « il y a une tendance à replacer les enfants dans la même religion », explique Joyce Strom, porte-parole de la Child Welfare League of America.

Cette organisation nationale privée à but non lucratif a édicté le principe « même race, même culture » suivi au moins par les 650

agences d'adoption qui en sont membres. « Certains enfants sont adoptés à neuf ou dix ans et ils ont besoin d'être élevés dans le même environnement... les enfants doivent pouvoir comprendre d'où ils viennent », argumente Joyce Strom tout en soulignant que « même race, même religion » indique une préférence, pas une obligation.

Ce principe louable conduit parfois à des aberrations. Plus d'un enfant sur deux à adopter est noir alors que la grande majorité des couples demandeurs sont blancs, reconnaissent les organisations.

Et la distorsion s'amplifie, souligne Kenneth Watson, directeur-adjoint de la Chicago Childcare Society. Avec une natalité blanche plus faible, le bébé blanc est une denrée rare dont les parents peuvent se défaire avec profit, les transactions financières autour de l'adoption étant autorisées aux États-Unis.

Poursuivie en justice l'an dernier, la Chicago Childcare Society a dû changer ses statuts. La volonté de préserver « l'héritage ethnique et racial » de l'enfant a été supprimé, la « similarité raciale » devenant simplement « un des facteurs à considérer ».

Une seule législation relie race et adoption, celle du Minnesota, indique Kenneth Watson. « Et elle va sûrement être attaquée ».

Le Front islamique algérien entame une première épuration de ses rangs

ALGER (Reuters) — Le Front islamique du salut (FIS) a confirmé hier ses deux chefs de file incarcérés, Abbas Madani et Ali Belhadj, aux postes de président et vice-président du mouvement, et a entamé une épuration de ses rangs.

Dans un communiqué publié à l'issue d'une convention nationale de deux jours à Batna, dans le sud-est algérien, le FIS annonce l'entrée au sein du Majlass Achoura (la plus haute instance de décision) de 12 nouveaux membres « représentant des sensibilités et tendances qui ont donné la preuve de leur bonne disposition à l'égard du FIS ».

L'élargissement du Majlass Achoura, qui comptait jusqu'ici 35 membres, était une mesure réclamée depuis plusieurs mois par les tendances radicales du FIS.

Said Guechi, que la presse algérienne donnait comme le représentant de la tendance favorable à un compromis avec le gouvernement algérien, a été mis en minorité, quoi-

que maintenu au sein des instances du FIS, a rapporté la radio nationale.

Dans son communiqué, la convention de Batna ignore l'invitation lancée au FIS par le premier ministre, Sid Ahmed Ghazali, qui lui proposait de participer mardi prochain à une conférence avec tous les partis politiques du pays, en vue de dégager un consensus national.

Aucun nom n'a été donné à l'issue de la conférence de Batna quant à la composition de la direction exécutive provisoire du FIS. Dans son communiqué, le front se contente d'annoncer qu'un « bureau exécutif sera élu » au sein du Majlass Achoura, lequel désignera un « attaché de presse ».

À Alger, le prédicateur de la mosquée de Kouba a, lors de la prière du vendredi, dénoncé trois membres du Majlass Achoura exclus pour avoir critiqué la stratégie radicale Madani-Belhadj pendant et après les troubles de mai et juin derniers, qui ont entraîné la proclamation de l'état

de siège et l'arrestation de sept des principaux dirigeants du FIS.

Le prédicateur, dont le nom n'a pas été divulgué, a réclamé la levée du « siège des mosquées par l'armée », faute de quoi « cela aura des conséquences néfastes ».

Il a cependant exhorté les fidèles à la patience « car le chemin de l'Etat islamique n'est pas parsemé de fleurs ».

Des éléments de la brigade anti-émeutes et des soldats casqués, le fusil-mitrailleur au poing, avaient pris position le long des principales rues menant à la mosquée Kouba. Des chevaux de frises avaient également été disposés, mais aucun incident n'a été signalé.

Dans son communiqué, le FIS invite en outre les partis d'opposition à se « prononcer au sujet de la situation politique et la dégradation de la sécurité dans le pays », une allusion à l'état de siège en vigueur depuis le 5 juin.

L'embuscade n'a pas été confirmée de source indépendante.

jeudi, selon des sources croates, ce qui porte à plus de 400 le nombre de morts, en majorité croates, depuis le début de l'année, selon les bilans de la presse.

Outre quelque 80 morts en Slovénie, où les combats ont cessé début juillet, la guerre a également entraîné le déplacement de 45 000 réfugiés, selon la Croix-Rouge.

Cette situation a des prolongements sur le plan économique et social dans un pays proche de la « faillite » selon le premier ministre fédéral Ante Markovic. Des chiffres officiels publiés hier font état d'une hausse du chômage de 17 % par rapport à la même période de l'année dernière, pour atteindre 1,5 million de sans-emploi sur une population active d'environ 6 millions de personnes. La Yougoslavie compte 23,5 millions d'habitants.

Sur le plan diplomatique, le haut représentant des 12, l'ambassadeur néerlandais Henri Wijnaendts, dont le pays préside actuellement la CEE, a mené depuis mardi des entretiens avec les responsables de toutes les républiques, avec lesquels il a notamment évoqué la question de l'envoi d'observateurs européens en Croatie.

M. Roland Dumas, ministre français des Affaires étrangères, avait de son côté estimé mercredi que la CEE devrait envoyer « de nouveaux observateurs ou une force d'interposition » en Yougoslavie.

Les accords de Brioni ne prévoient explicitement la présence d'observateurs de la CEE qu'en Slovénie et n'évoquent une extension de leur mission à la Croatie que « si nécessaire ».

La Slovénie a d'autre part obtenu hier la réouverture de son espace aérien fermé depuis un mois.

L'armée fédérale a de son côté accepté de quitter le territoire slovène dans un délai de trois mois.

L'Allemagne demande à la Syrie d'intervenir au nom de deux otages

BONN (Reuters) — L'Allemagne a demandé hier à l'Iran et à la Syrie d'intervenir pour tenter d'obtenir la libération de deux otages allemands au Liban.

« Il est bien connu que l'Iran et la Syrie ont la plus grande influence. Ces deux gouvernements ont été approchés », a déclaré à Reuter un porte-parole du ministère des Affaires étrangères.

Mais, a-t-il ajouté, le gouvernement allemand ne cherche pas à négocier directement avec les ravisseurs de Heinrich Struebig et Tho-

mas Kemptner, enlevés en mai 1989.

Mercredi, un groupe se nommant les « Combattants de la liberté » avait donné 48 heures au gouvernement de Bonn pour prouver que les frères Mohammed et Abbas Hamadé, deux chéites membres du Hezbollah incarcérés en Allemagne, étaient en bonne santé.

Sinon, indiquait-il dans un communiqué publié à Beyrouth, une « action négative » serait entreprise contre Heinrich Struebig et Thomas Kemptner.

C H E L S E A I N N

Pas de taxe je relaxe!

PROFITEZ-EN ! ÉCONOMISEZ ! DORMEZ EN PAIX AU DELTA CHELSEA INN DE TORONTO.

- ✓ PAS DE TPS
- ✓ PAS DE TAXE DE VENTE PROVINCIALE
- ✓ STATIONNEMENT GRATUIT
- ✓ PETIT DÉJEUNER GRATUIT
- ✓ GARDIENNAGE D'ENFANTS GRATUIT
- ✓ REPAS GRATUITS POUR LES PETITS DE 6 ANS ET MOINS
- ✓ GÎTE GRATUIT POUR LES JEUNES DE 18 ANS ET MOINS PARTAGEANT LA CHAMBRE DE LEURS PARENTS

POUR UNE DÉTENTE TOTALE, LE CHELSEA VOUS OFFRE:

- ✓ TROIS RESTAURANTS
- ✓ QUATRE CAFÉS-BARS/ANIMATION
- ✓ DEUX PISCINES
- ✓ DECK 27, UN CLUB SANTÉ POUR ADULTES
- ✓ UN TOIT-TERRASSE
- ✓ DES TIRAGES CHAQUE SEMAINE POUR UN VOYAGE À ORLANDO, FLORIDE

Le meilleur tarif d'hôtel à Toronto

99\$*

The Delta Chelsea Inn

LA GRANDE VILLE À MOINDRE PRIX

AU CENTRE-VILLE DE TORONTO, RUE ELM, ENTRE YONGE ET BAY. 1 800 268-2266 A TORONTO, COMPOSEZ C-H-E-L-S-E-A 2 4 3 5 7 3 2

*PAR CHAMBRE, PAR NUIT, EN OCCUPATION SIMPLE OU DOUBLE. LE NOMBRE DE CHAMBRES A CE TARIF EST LIMITÉ. CETTE OFFRE NE S'APPLIQUE PAS AUX GROUPES. VOUS POUVEZ OBTENIR UNE DEUXIÈME CHAMBRE À 69 \$ PLUS TAXES. PROFITEZ DE CETTE OFFRE JUSQU'AU 8 SEPTEMBRE 1991.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

- 100-199 Immobilier — Résidentiel
200-299 Immobilier — Commercial
300-399 Marchandises diverses
400-499 Offres d'emploi
500-599 Services
600-699 Véhicules automobiles
900-999 Avis

101 Propriétés à vendre

★ AVIS AUX ACHETEURS ★

Recherchez pour vous: maison dans le secteur de votre choix. Nouveau concept de services immobiliers. Visitez par vidéo cassette. La solution sans commission.

ACTION VIDEO INC. 948-2010

ROSEMONT spacieux bungalow, semi-détaché, 1979, impeccable, 3+1 chambres, 2 garages, paysager.

À VOIR! 376-3298, 376-8738

BORD DE L'EAU

Navigable, à St-François Laval (Boul. Levesque), maison de prestige, 360 000 \$ discutable ou échangeable pour propriété à revenu sur l'île de Mont-Val.

665-6969, 279-4444.

BORD DE L'EAU, Ste-Rose, 142 pi

de terrain sur rivière, cottage de luxe, construction neuve, 668-6892.

BUNGALOW à vendre, 3 c.c., s/sol

fini, poêle à combustion lente, piscine, remise, 1/2 vaisselle et stores vénitieux inclus, coin tranquille, 115 000 \$, Bro-sard, 445-8351.

DEUX-MONTAGNES

Const. 90, 2 c.c., foyer, vaisselier encastré, quartier recherché.

Manon, 337-3311 — 623-8218

GASPIÈSE, Grande Vallée, 3 chambres, s/sol fini, cabanon, terrain paysager, terrasse, proximité services, 55 000 \$, nég. 418-933-2041.

LAVAIL O., Cottage à 4 chambres, 2

s/bains, près pour bachelier, pavé, clôture, près services, rivière navigable, 79 000 \$, 982-2503

LAVAIL, 12 logements, chauffage cen-

tral au gaz, revenus 61 500 \$ x 7,2, prix 443 500 \$, comptant 70 000 \$, Agent s'abstenir, 688-2277.

MONT ST-HILAIRE

Magnifique cottage neuf, tout brique blanche, situé en face mont St-Hilaire, aux abords du Richelieu, à 2 min. de l'116, à 5 min. de la route 20, tout décoré, paysager, beaucoup d'extra, faut voir, 464-0969.

MONTREAL-NORD, bungalow mo-

derne, déjà livré, 3 chambres, s/sol fini, jardin fini, option d'achat, 144 000 \$. Visite libre dimanche 14, 7h-3h, 985-9442.

REPENTIGNY

Propriété 50' X 40', foyer double, meubles encastrés, bachelier, total de 10 pièces, piscine, 339 000 \$, Michel Ethier, Re/Max Unis crs, 581-0001, 585-9500.

ST-LAMBERT, parc Dulwich, superbe

bung, entièrement rénové, 3 chambres, 3 s/bains, foyer de pierre, sous-sol fini, air pulsé-climatisé, piscine creusée, grand patio, garage. Sans agent 466-1982.

ST-LAURENT

Prestigieuse cottage 1988, 4 ch., 3 s/bains, luxe et confort! Nylia Malouf, 337-5694, Faxmanax crs, 744-2841.

103 Propriétés à l'extérieur de Montréal

ISLE D'ORLÉANS (St-Jean)

Magnifique domaine, en bordure du fleuve St-Laurent.

Maison historique restaurée, 9 pièces, 3 s. de b.

Habitable à l'année, chauffage électrique.

Dépendance avec boutique et 4 chambres à c.

Terrain paysagé de 70 000 pi. ca.

Possibilité de gîte et relais ou idéal pour communauté religieuse.

Vente sans intermédiaire.

1-418-829-3197

103 Propriétés à l'extérieur de Montréal

AUBAINE - ST-JOVITE, 2 min. des

pentres Grey Rock. Maison 2 c.c., 2 s/bains, cuisine mélamine, planchers bois franc, atri auto. 8 acres, vue sur bel lac. 85 000 \$ (819) 425-5737

BOISBROU: 257 Grande Côte, par propriétaire, spacieux cottage 89, garage double, 3 chambres, foyer, 4 cotés, Ligne Valeur marchande 240 000 \$, valeur min 190 000 \$, prix demande 180 000 \$ nég. Cause divorce Hélène Gauthier, 434-1713.

BORD DE L'EAU LAC MÉGANTIC

Bungalow fini brique, 30x40 site centre-ville commerciale, s/sol fini, garage 4 portes. Inf. Direct. Financement possible. R. Thivierge, 819-872-3632.

BORD DE L'EAU: Région Ste-Agathe,

à Lac aux Quenouilles. Maison 2 étages, 2 c.c., possibilité d'une 3ème, 1 s/bain, patio 13 X 20 au 2e étage, terrain 78 500 pi. ca. 159 pi. sur le lac, paysager, petite plage, 179 000 \$ (819) 888-3105

CANTONS DE L'EST

Près de Magog. Site enchanter. Domaine superbe de 36 acres pour ceux qui raffolent de l'équitation. Ménage pour chevaux, écurie, équipement inclus. Remise à voitures. Maison de style, piscine int., garage double. (819) 567-0945 ou (819) 876-5842.

CANTONS DE L'EST

MANSONVILLE, maison style chalet suisse, 15 min. Lac Mégantic, 2 s/bains, patio 13 X 20 au 2e étage, terrain 78 500 pi. ca. 159 pi. sur le lac, paysager, petite plage, 179 000 \$ (819) 888-3105

CANTONS DE L'EST

Près de Magog. Site enchanter. Domaine superbe de 36 acres pour ceux qui raffolent de l'équitation. Ménage pour chevaux, écurie, équipement inclus. Remise à voitures. Maison de style, piscine int., garage double. (819) 567-0945 ou (819) 876-5842.

CANTONS DE L'EST

MANSONVILLE, maison style chalet suisse, 15 min. Lac Mégantic, 2 s/bains, patio 13 X 20 au 2e étage, terrain 78 500 pi. ca. 159 pi. sur le lac, paysager, petite plage, 179 000 \$ (819) 888-3105

CANTONS DE L'EST

Près de Magog. Site enchanter. Domaine superbe de 36 acres pour ceux qui raffolent de l'équitation. Ménage pour chevaux, écurie, équipement inclus. Remise à voitures. Maison de style, piscine int., garage double. (819) 567-0945 ou (819) 876-5842.

CANTONS DE L'EST

MANSONVILLE, maison style chalet suisse, 15 min. Lac Mégantic, 2 s/bains, patio 13 X 20 au 2e étage, terrain 78 500 pi. ca. 159 pi. sur le lac, paysager, petite plage, 179 000 \$ (819) 888-3105

CANTONS DE L'EST

Près de Magog. Site enchanter. Domaine superbe de 36 acres pour ceux qui raffolent de l'équitation. Ménage pour chevaux, écurie, équipement inclus. Remise à voitures. Maison de style, piscine int., garage double. (819) 567-0945 ou (819) 876-5842.

CANTONS DE L'EST

MANSONVILLE, maison style chalet suisse, 15 min. Lac Mégantic, 2 s/bains, patio 13 X 20 au 2e étage, terrain 78 500 pi. ca. 159 pi. sur le lac, paysager, petite plage, 179 000 \$ (819) 888-3105

CANTONS DE L'EST

Près de Magog. Site enchanter. Domaine superbe de 36 acres pour ceux qui raffolent de l'équitation. Ménage pour chevaux, écurie, équipement inclus. Remise à voitures. Maison de style, piscine int., garage double. (819) 567-0945 ou (819) 876-5842.

CANTONS DE L'EST

MANSONVILLE, maison style chalet suisse, 15 min. Lac Mégantic, 2 s/bains, patio 13 X 20 au 2e étage, terrain 78 500 pi. ca. 159 pi. sur le lac, paysager, petite plage, 179 000 \$ (819) 888-3105

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mt, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TÉLÉPHONE 286-1200

122 Condos à vendre

LONGUEUIL (Vieux)

Condo meublé, 2 étages, 800 pi. ca., édifice de prestige, face à la marina, espace à l'extérieur, accès avec rangement, 2 s/bains, cabine de bronze, grande chambre à coucher avec bain (spa) piscine extérieure, sauna, etc. Libre 1er juillet, Victor Larose.

384-1360, 1-226-7850

LUXUEUX PENTHOUSE, Cité du Havre,

Duvernay, Laval, terrasse privée, 5 s/bains, très beaux, à voir, 225 000 \$ 953-1421.

OUTREMENT ADJ., 7 pièces, 2e étage,

2 c.c., complètement rénové, 1 600 p.c., ensellée. Vente sans intermédiaire, 132 000 \$

271-3893, 251-5463

PENTHOUSE

Sunnybrook Towers, Luxueux, ensellée, 2 c.c., 2 s/bains: bain turc et sauna dans s/bain! Magnifique vue panoramique, immense terrasse circulaire. Redécoupe en moderne.

487-9933 et 684-8408

PRÈS HÔPITAL

MAISONNEUVE-ROSEMONT Condo/maison de prestige, tout du M-ritas, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière. Intérieur 1 500 pi. ca. plus terrasse près de 400 pi. ca. 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines, tennis, etc.

487-9933 et 684-8408

PRÈS HÔPITAL

MAISONNEUVE-ROSEMONT Condo/maison de prestige, tout du M-ritas, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière. Intérieur 1 500 pi. ca. plus terrasse près de 400 pi. ca. 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines, tennis, etc.

487-9933 et 684-8408

PRÈS HÔPITAL

MAISONNEUVE-ROSEMONT Condo/maison de prestige, tout du M-ritas, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière. Intérieur 1 500 pi. ca. plus terrasse près de 400 pi. ca. 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines, tennis, etc.

487-9933 et 684-8408

PRÈS HÔPITAL

MAISONNEUVE-ROSEMONT Condo/maison de prestige, tout du M-ritas, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière. Intérieur 1 500 pi. ca. plus terrasse près de 400 pi. ca. 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines, tennis, etc.

487-9933 et 684-8408

PRÈS HÔPITAL

MAISONNEUVE-ROSEMONT Condo/maison de prestige, tout du M-ritas, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière. Intérieur 1 500 pi. ca. plus terrasse près de 400 pi. ca. 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines, tennis, etc.

487-9933 et 684-8408

PRÈS HÔPITAL

MAISONNEUVE-ROSEMONT Condo/maison de prestige, tout du M-ritas, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière. Intérieur 1 500 pi. ca. plus terrasse près de 400 pi. ca. 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines, tennis, etc.

487-9933 et 684-8408

PRÈS HÔPITAL

MAISONNEUVE-ROSEMONT Condo/maison de prestige, tout du M-ritas, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière. Intérieur 1 500 pi. ca. plus terrasse près de 400 pi. ca. 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines, tennis, etc.

487-9933 et 684-8408

PRÈS HÔPITAL

MAISONNEUVE-ROSEMONT Condo/maison de prestige, tout du M-ritas, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière. Intérieur 1 500 pi. ca. plus terrasse près de 400 pi. ca. 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines, tennis, etc.

487-9933 et 684-8408

PRÈS HÔPITAL

MAISONNEUVE-ROSEMONT Condo/maison de prestige, tout du M-ritas, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière. Intérieur 1 500 pi. ca. plus terrasse près de 400 pi. ca. 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines, tennis, etc.

487-9933 et 684-8408

PRÈS HÔPITAL

MAISONNEUVE-ROSEMONT Condo/maison de prestige, tout du M-ritas, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière. Intérieur 1 500 pi. ca. plus terrasse près de 400 pi. ca. 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines, tennis, etc.

487-9933 et 684-8408

PRÈS HÔPITAL

MAISONNEUVE-ROSEMONT Condo/maison de prestige, tout du M-ritas, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière. Intérieur 1 500 pi. ca. plus terrasse près de 400 pi. ca. 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines, tennis, etc.

487-9933 et 684-8408

PRÈS HÔPITAL

MAISONNEUVE-ROSEMONT Condo/maison de prestige, tout du M-ritas, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière. Intérieur 1 500 pi. ca. plus terrasse près de 400 pi. ca. 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines, tennis, etc.

487-9933 et 684-8408

PRÈS HÔPITAL

MAISONNEUVE-ROSEMONT Condo/maison de prestige, tout du M-ritas, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière. Intérieur 1 500 pi. ca. plus terrasse près de 400 pi. ca. 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines, tennis, etc.

487-9933 et 684-8408

PRÈS HÔPITAL

MAISONNEUVE-ROSEMONT Condo/maison de prestige, tout du M-ritas, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière. Intérieur 1 500 pi. ca. plus terrasse près de 400 pi. ca. 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines, tennis, etc.

487-9933 et 684-8408

PRÈS HÔPITAL

MAISONNEUVE-ROSEMONT Condo/maison de prestige, tout du M-ritas, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière. Intérieur 1 500 pi. ca. plus terrasse près de 400 pi. ca. 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines, tennis, etc.

487-9933 et 684-8408

PRÈS HÔPITAL

MAISONNEUVE-ROSEMONT Condo/maison de prestige, tout du M-ritas, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière. Intérieur 1 500 pi. ca. plus terrasse près de 400 pi. ca. 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines, tennis, etc.

487-9933 et 684-8408

PRÈS HÔPITAL

MAISONNEUVE-ROSEMONT Condo/maison de prestige, tout du M-ritas, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière. Intérieur 1 500 pi. ca. plus terrasse près de 400 pi. ca. 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines, tennis, etc.

487-9933 et 684-8408

PRÈS HÔPITAL

MAISONNEUVE-ROSEMONT Condo/maison de prestige, tout du M-ritas, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière. Intérieur 1 500 pi. ca. plus terrasse près de 400 pi. ca. 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines, tennis, etc.

487-9933 et 684-8408

145 Terres, fermes à vendre

CENTRE d'élevage et d'entraînement

de chevaux de course, 50 acres, avec 3 bâtiments, comprenant 30 stables et piste d'entraînement d'1/2 mile. Situé à Granby, prix demandé: 325 000 \$. Casse vidéo sur demande. 1-514-372-5812, 1-514-378-1848.

EDOUARD-MONTPEIT

près U de M, 3/4 chauffé, poêle, frigo, libre. 738-3020.

FABRE, Beaubien, 2 s/b, 3 chauffés, eau chaude, rénovés, quartier tranquille, 948-0740.

FABRE, près de Jarry, 5 s/bains, triple,

très propre, planchers crystal, grand balcon, grande cour clôturée, garage, 622-2237.

LA CITE

3/4 chauffé, équipe, 5805/mois, libre. 289-7276

LASALLE, Charrand près Dollard, 5 s/b,

haut duplex, très propre, près biblio et services, 366-1601.

LASALLE, près du fleuve, 7 s/b, duplex,

r. de c., 4 chambres, salle de jeu, ré-appoint, garage double, près écoles et magasins, 7455, 672-1371, 1-243-0626.

LE ROCKLEDGE

Tradition, distinction, U de M. ED-MONTPEIT. Supérieurs 4 s/b - 3 s/b, meubles, à partir de 245 \$/sem. 738-5226, 272-5752, 345-5973

LONGUEUIL, rue Bruges, 3 s/b ensel-

lée, 4 s/b, frigo, climatisation, piscine, conciergerie, 646-1393.

MÉTRO MT-ROYAL

6 s/b, 2600 \$, 4 s/b, 375 \$, 3 s/b, 1er. Très propre. 525-8648, 521-4965, 523-0090.

MÉTRO PLACE DES ARTS

Grand 3 s/b, très ensellée, à aire ouverte avec alcôve. Possibilité achat des 6 électroménagers, mobilier de chambre antérieur, et divers autres articles. Demandez Sylvie pour 844-9933 ou 982-0841.

MÉTRO RADISSON

MÉTRO VU 4 s/b 1256-1837

MÉTRO RADISSON, 2 s/b, chauffés,

poêle/frigo, eau chaude, 257-0512.

MARCHE ATWATER, Green/St-Jacques,

6 s/b, aire ouverte (1000' car), ch. fermée, mur brique, superbe cour. 6575, 933-3316.

MÉTRO-NORD, Hôtel-de-Ville/Amos,

grand 4 s/b, chauffé, frais pent, cuisine refaits, entrée lav/séc, cuisines 20' X 11', 3ème étage, 328-1497.

ÉDITORIAL

L'immigration au quotidien

LES INCIDENTS interraciaux, parfois à connotation raciste, qui se sont produits à Montréal ces dernières semaines sont-ils de nature à compromettre une politique d'immigration qui vient à peine de décoller ?

Une chose est sûre : ces incidents, qui mettent en évidence « la difficulté de vivre au quotidien des relations intercommunautaires harmonieuses » (selon la terminologie aseptisée du ministère), ne pourront qu'aviver les interrogations et même les inquiétudes qui subsistent quant aux impacts de cette volonté, clairement affirmée, d'une ouverture progressive et soutenue à l'immigration.

En application de cette politique, le Québec s'est fixé des niveaux d'immigration sensiblement supérieurs à ceux qui ont prévalu depuis la Seconde Guerre mondiale. Mais il y a plus. Jusqu'à tout récemment, la communauté francophone, frileuse et repliée sur elle-même, n'intégrait qu'un nombre limité de nouveaux arrivants. Cela aussi est appelé à changer. Une telle politique exige un effort accru de la part des institutions québécoises. Dans quelle mesure surtaxe-t-elle les capacités d'accueil de la population elle-même ? Voilà tout le débat — un débat à travers lequel le gouvernement s'efforce de dégager les nécessaires consensus.

Une politique d'immigration poursuit plusieurs objectifs. On en trouve trois réunis dans cette phrase lapidaire tirée de l'Énoncé de politique du ministère publié l'automne dernier : l'immigration doit contribuer « au développement [...] d'une économie prospère dans le respect des valeurs québécoises de réunification familiale et de solidarité internationale ».

On aura reconnu les trois grandes catégories traditionnelles de l'immigration canadienne : les indépendants, travailleurs et gens d'affaires, dont les compétences répondent aux besoins du marché du travail; les membres des familles, conjoints, enfants, parents et grands-parents, dont un immigré peut se porter garant; enfin, les personnes en situation de détresse admises pour des raisons humanitaires.

À cette politique canadienne, le Québec ajoute cependant un quatrième objectif, celui d'un redressement démographique, à savoir : 1) retarder, et même si possible éviter, le moment fatidique où la population du Québec commencera à décroître — et ce n'est pas si loin — et 2) enrayer la baisse de la place relative du Québec au sein du Canada. Et même un cinquième, tout aussi important : assurer la pérennité du fait

français en Amérique du Nord.

Sans être contradictoires, ces objectifs n'en sont pas moins concurrents. Il ne sera pas toujours facile de les réconcilier, surtout si les paradoxes d'une conjoncture capricieuse s'amuse à brouiller les cartes. Ainsi, au début de la dernière décennie, le Québec, qui venait d'obtenir le pouvoir de choisir les personnes admises, s'est trouvé confronté à des circonstances qui ont singulièrement limité l'exercice d'une maîtrise d'oeuvre nouvellement acquise. Il y eut d'abord la récession des années 1981-1982 qui a entraîné une réduction brutale du nombre d'immigrants de la catégorie des « indépendants », celle justement où le Québec pouvait le plus effectivement faire valoir ses choix. Dans le même temps, des situations de crise à l'étran-

Une politique qui pourrait échouer sur les écueils intercommunautaires

ger — Vietnam, Cambodge, Liban, Haïti... — entraînaient un afflux exceptionnel de réfugiés qui ont porté à un niveau quasi inespéré le nombre des admissions d'immigrants francophones. Sans oublier la masse des revendicateurs du statut de réfugié sur laquelle le Québec n'a pas son mot à dire.

L'Énoncé gouvernemental ne cache pas les difficultés d'harmonisation d'objectifs aussi divergents. On y souligne, par exemple, que :

— mettre l'accent sur les seules retombées économiques de l'immigration conduirait à privilégier l'admission des gens d'affaires qui, justement, proviennent de bassins non francophones;

— insister sur le seul critère de l'employabilité des travailleurs indépendants, surtout en période de ralentissement économique, serait mettre en veilleuse l'objectif du redressement démographique;

— ne privilégier que l'immigration francophone, en accordant moins d'importance aux considérations économiques, réduirait les possibilités d'intégration en emploi des candidats retenus;

— par ailleurs, en ayant en tête le seul défi démographique, on s'exposerait à une hausse des niveaux d'immigration

sans commune mesure avec les capacités d'absorption de l'économie et les outils d'intégration linguistique.

Entre ces récifs, le gouvernement doit naviguer à l'estime, et en souplesse.

Telle quelle, la politique québécoise en matière d'immigration et d'intégration a fait l'objet, l'hiver dernier, d'une consultation générale en commission parlementaire, pilotée par la ministre des Communautés culturelles et de l'immigration, et à laquelle ont participé plus de 80 organismes de tous les secteurs de la société québécoise. Il en est résulté un « plan d'action gouvernemental », rendu public en juin par Mme Monique Gagnon-Tremblay qui rassemble un faisceau de plus de 200 mesures diverses, dont « une multitude de petits gestes » qui, souhaite la ministre, contribueront, d'une part, à créer un climat d'ouverture dans la société d'accueil et, d'autre part, à susciter un sentiment d'appartenance chez les arrivants d'hier et d'aujourd'hui.

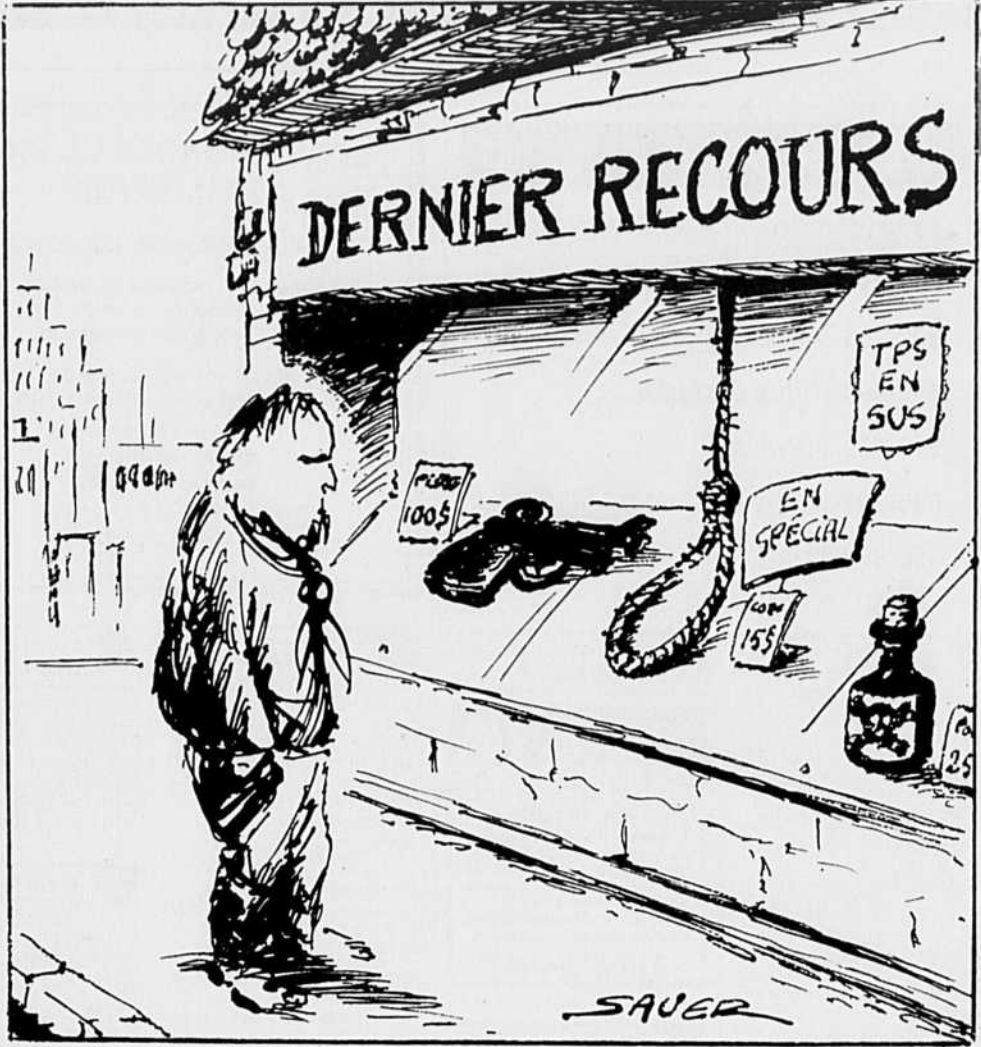
Car l'intégration — l'Énoncé et le plan d'action insistent sur ce point — est une affaire qui se joue à deux. Sa réussite, dans l'harmonie et l'équité, repose sur une sorte de « contrat moral » où droits et responsabilités de chacun sont mis en parallèle.

En somme, une politique qui n'a rien d'aventureux. Il serait irresponsable de crier casse-cou à la première alerte. Ces incidents, même en nombre limité, invitent pourtant à s'interroger sur les moyens de prévenir ou de résoudre ce que le document gouvernemental appelle « les tensions intercommunautaires ». Ces tensions sont réelles. Telle enquête, faite en 1987 dans quelques écoles pluriethniques de Montréal, révèle que « 75 % des élèves de toutes origines auraient déjà assisté à des incidents interethniques impliquant de la violence physique ou verbale ».

Ces tensions, inévitablement, iront en s'accroissant à mesure que le flux d'immigration touchera des quartiers de Montréal — et même certaines régions du Québec — où les capacités d'accueil de la population pourraient se révéler insuffisamment développées. À cet égard, il est permis de juger un peu court le chapitre que le plan d'action de Mme Gagnon-Tremblay consacre aux moyens de les résoudre (subventions aux organismes communautaires oeuvrant dans ce domaine, création d'un comité interministériel sur la violence chez les jeunes...).

Il y aurait lieu d'effoquer ce trop modeste post-scriptum.

JEAN FRANCOEUR



Daniel Latouche

Lecture d'été

C'EST LE MILIEU de l'été, et déjà vous ne savez plus quoi lire. Vous avez épuisé toutes les suggestions de nos chroniqueurs littéraires et vous commencez à faire rire de vous avec votre éternel projet de relire tout Proust. Vous êtes désespéré. Vous voulez quelque chose de pas cher, drôle certes mais qui puisse passer pour sérieux et qui établisse une fois pour toutes votre réputation d'aventurier de la littérature. Cela doit pouvoir s'amener à la plage, et si possible servir à chasser les mouches.

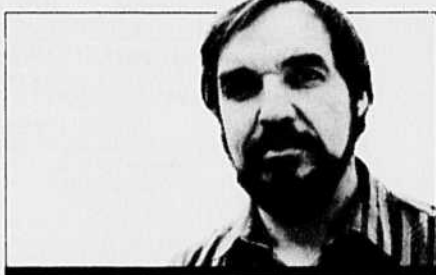
Avez-vous pensé à la *Gazette* ? Oui, la *Gazette*, pas celle de Lausanne ou des nouvelles littéraires, mais notre bonne vieille *Gazette* à nous. *The Gazette*, quoi ! Je ne sais pas si le rythme va se continuer jusqu'à la fin de l'été, mais si on se fie à l'édition du week-end dernier, c'est prometteur. Voici donc tout ce que vous avez manqué en ne lisant pas notre autre quotidien.

D'abord, il vous faut à tout prix éviter de visiter le Musée de la civilisation de Québec. Selon ce quotidien, c'est l'un des endroits les plus dangereux du Québec et on peut s'attendre à des pertes de vie d'ici quelques jours. En effet, ce musée n'affiche qu'en français et comme les visiteurs de l'extérieur du Québec ne comprennent rien à cette langue, ils sont à la fois très frustrés — ce qui les rend agressifs — et ils ont tendance à passer des heures devant un bâton de hockey, tentant de figurer ce que cela peut bien représenter. Cela cause des attroupements malsains. De plus, nous renseigne la *Gazette*, les fonctionnaires du musée ne savent plus où donner de la tête par suite de directives apparemment contradictoires concernant l'affichage. Ils errent donc dans les corridors, ce qui ne fait qu'ajouter au danger de circuler.

DÉLICAT aussi de circuler au festival *Juste pour rire* où un pauvre comédien, un certain Sadowitz, en a reçu plein la gueule — au propre et au figuré — parce qu'il y allait de blagues de mauvais goût contre les *French Canadians*. Décidément, ces *French Canadians* n'ont aucun sens de l'humour. Parlant de *Just for Laughs*, heureusement qu'il y a la *Gazette* pour nous renseigner sur les malheurs des organisateurs de ce festival. Les pauvres ! Pendant la partie anglaise de leur festival, ils voudraient bien présenter des spectacles dans la rue en anglais, tapisser les murs de publicité en anglais et vendre leur t-shirts en anglais. Or, ils n'osent pas le faire... car ils ont peur des émeutes ! C'est fou ce que ces gens vivent dangereusement... Quel courage et quelle abnégation de leur part, de se contenter des maigres profits de leurs spectateurs francophones !

Sans la *Gazette*, on se demande ce qu'il adviendrait de notre conscience sociale, ou du peu qui en reste. Dans un article choc, Norman Webster, le grand patron du journal, nous rappelle que la souveraineté ne va profiter qu'aux élites et que ce sont les petites gens, le monde ordinaire qui va en faire les frais. Quelle idée originale ! Personne n'y avait encore pensé à celle-là... *Thank God* pour la *Gazette*. Notre journal de gauche, on l'a ! Quel réconfort de savoir que si ces gens sont contre la souveraineté, c'est parce qu'ils ont à cœur les petits salaires. Ceux qui prônent la souveraineté ? De vils exploiters du peuple, des marchands d'illusion, des grossiers personnages ! Des gens de

la même farine que ces politiciens pakistanais qui, à l'époque, affirmaient qu'une bombe atomique valait bien que le peuple se contente de manger de l'herbe pendant quelque temps... Les séparatistes, des mangeurs de gazon : c'est la *Gazette* qui l'a dit.



Le Québec a mal à son énergie et à ses barrages ? Mais qu'est-ce qu'ils attendent à l'Hydro pour lire la *Gazette* ? Tous des imbéciles, ces faiseurs de barrage. Ils apprendraient, en lisant un reportage de David Fennario sur la Côte Nord, qu'il suffirait de quelques moulins à vent pour régler notre problème. En Californie, nous rappelle Fennario, ils ont très bien compris l'affaire. Évidemment, il ne nous dit pas que toutes ces turbines à vent sont maintenant fermées ou à vendre et qu'un parc de moulins est plus dommageable pour l'environnement qu'un barrage. Mais comme nous le dit l'auteur, « pourquoi s'embarrasser des faits ? »

POURQUOI lire la *Gazette*, allez-vous dire, si on peut deviner tout ce qui s'y trouve ? C'est là que vous faites erreur. Comme un bon roman policier, il y a parfois des rebondissements imprévus qui vous forcent à vous pincer et à bien relire.

Par exemple, au moment même où vous en êtes à vous demander s'il n'y aurait pas quelque chose de nouveau à dire en mal de Toronto, voilà que vous tombez sur un article de Peter Pearson qui accuse les membres de la nouvelle Association pour la défense de la CBC de ne pas parler de Radio-Canada, et donc de faire ainsi le jeu des séparatistes qui veulent détruire notre beau pays. J'avoue que celle-là, je ne la connaissais pas.

Merci, *The Gazette*, pour cette nouvelle raison de détester Toronto.

Et puis, ce n'est pas tout. Vous en êtes à réfléchir aux propos de M. Webster et vous vous apprêtez à transférer vos avoirs à la Banque de Montréal, une institution plus socialiste et plus progressiste que les Caisses populaires, et voici que vous tombez sur un article du journaliste George Tombs qui explique calmement comment lui, un Anglais parmi les Anglais, a fini par apprendre l'autre langue et travaille aujourd'hui en français sans problème et sans animosité de la part de ses collègues. Il y a vraiment de tout dans ce journal, y compris les plus surprenants renversements de ton et de perspective !

Un autre journaliste, Alexander Norris, en surprendra plusieurs par la « job-de-bras » qu'il fait à un livre qui vient de paraître et qui prétend expliquer la Crise d'Oka à travers le prisme des luttes de libération nationale. J'ai rarement lu une telle critique et le pauvre auteur, un certain M. Hornung, en prend pour son rhume.

Pourquoi payer 30 \$ pour un mauvais thriller ? Lisez *The Gazette* ! Vous aurez les mêmes sensations fortes, les mêmes intrigues. Même avec la TPS, c'est encore moins cher qu'un roman de Pierre Berton.

LETTRES AU DEVOIR

Une insulte

DANS LE DEVOIR du 6 juillet, on a pu lire un article qui faisait un compte rendu d'un dossier publié dans le magazine britannique *The Economist*. Ce dossier analysait la situation canadienne.

Mais l'auteur de ce dossier a dépassé l'analyse pour verser dans le jugement de valeur et ainsi insulter le Québec, en écrivant des choses comme « Le Québec n'a rien produit de valable au niveau international. » L'auteur de ce dossier nous laisse croire que le droit à la vie d'une nation, comme il le laisse sous-entendre avec ses allusions au rapport Durham, est directement proportionnel à son apport à la culture mondiale. Et attention, on veut quelque chose de grandiose, s'il vous plaît !

Peut-être que l'auteur de ce dossier n'a qu'une vision élitiste des choses. Bien sûr que le Québec n'a pas produit quelque chose de semblable au jazz, mais l'aide — aide technique ou autres — qu'a pu apporter le Québec à d'autres nations, est une contribution déjà importante de cette dernière à la vie internationale.

Mais peut-être aussi que l'auteur de ce dossier ne comprend que l'anglais. Parce que, s'il écoutait la francophonie, il y entendrait sûrement la voix du Québec

Martin Lanthier
Vaudeuil, 8 juillet 1991

Bell Canada et l'esclavagisme

LA DISTRIBUTION à domicile des annuaires téléphoniques 1991 vient de se terminer. J'ai reçu le mien et j'ai pris quelques minutes pour parler au camelot. Pour dix heures de dur labeur au cours desquelles il livre quelques milliers de grosses briques, il me dit ne gagner que de 25 à 30 dollars...

Nous savons tous que Bell est une des compagnies canadiennes les plus prospères. L'entreprise contrôle plus de 80 % du service téléphonique au pays. Elle s'impose aussi comme l'un des grands leaders mondiaux des télécommunications.

Bell génère des profits exorbitants et si indécents que le CRTC a déjà obligé la compagnie, il y a quelques années, à rembourser 25 \$ à tous ses abonnés... Bell a les reins si solides qu'elle investira bientôt avec Northern plus de 330 millions de dollars dans la recherche et le développement. Les affaires vont si bien que son président peut se permettre un salaire annuel d'un million cent mille dollars...

En allant vers la sous-traitance pour la livraison de ses annuaires, Bell n'est pas sans savoir qu'elle fait affaire avec des agences de distribution qui exploitent outrageusement la main-d'oeuvre. Le respect de la dignité humaine exige que Bell n'encourage plus l'esclavagisme.

Comme client de Bell, je suis concerné et je n'apprécie pas me sentir indirectement et passivement « complice » de cette regrettable façon de procéder. Bell a amplement les moyens de se charger elle-même de la distribution et de bien rémunérer ces employés.

Alain St-Germain
Montréal

Déplorable environnement

Lettre au ministre fédéral de l'Environnement, M. Jean Charest

MONSIEUR CHAREST, c'est ce matin, en lisant LE DEVOIR, que m'a été confirmé ce secret de polichinelle : la faible, et très négligeable, performance canadienne au chapitre de la protection de l'environnement. Avoir la deuxième meilleure moyenne des sept grands pays industrialisés ne doit pas être gage de fierté, surtout lorsqu'on ne démontre qu'une moyenne de 39,5 % (selon une évaluation émanant de groupes de pression internationaux) !

J'ai été consterné d'apprendre qu'à l'heure actuelle, en 1991, alors que plusieurs clament leur engagement en la sauvegarde de l'équilibre environnemental, on « déverse (tous jours...) des eaux usées et autres déchets directement dans les océans ». Ces mêmes océans, nous le savons, à la base d'un écosystème terriblement fragile et complexe.

Face à cette situation troublante, j'ose espérer que les quelques timides mesures et initiatives politiques en matière d'environnement seront consolidées, et que d'autres viendront les compléter; et que le froid calcul financier, réducteur et dispensateur d'une vision à court terme, ne viendra pas menacer les fragiles progrès acquis durement au fil des récentes années.

Sylvain Lévesque
Montréal, 16 juillet 1991

Astronomes en colère

LE MOIS dernier, le Conseil national de la recherche (CNR) a pris une décision lourde de conséquences en ce qui concerne l'astronomie canadienne.

En rejetant la chance d'être un partenaire de premier plan avec les États-Unis et le Royaume-Uni dans un projet consistant à construire deux télescopes identiques de huit mètres dans les deux hémisphères, le Conseil semble dire que le Canada ne peut se permettre de jouer un rôle de tout premier plan dans la recherche astronomique au siècle prochain.

Nous, jeunes astronomes canadiens et étu-

dians en astronomie tant ici qu'à l'étranger, reconnaissons bien là le manque d'engagement de notre gouvernement lorsqu'il s'agit de promouvoir l'épanouissement de la science fondamentale et plus particulièrement l'astronomie. Nous mettons en garde le Canada devant le péril d'une telle attitude. Le Canada mine ses chances d'être un partenaire actif dans la construction d'une nouvelle génération de télescopes, à une époque où d'autres pays reconnaissent qu'une telle activité est importante pour maintenir leur vitalité technologique, économique et culturelle. Ce faisant, le pays abandonne tout espoir d'être à l'avant-scène de la recherche astronomique (...)

Ce malaise permanent s'est trouvé exacerbé par la décision du CNR ayant eu pour effet de limiter à 25 % la part du Canada dans le projet Gemini. Quels que soient les mérites intrinsèques du projet (...), nous considérons que les décisions du Conseil national de la recherche sont basées sur une vision à court terme (...)

Les astronomes canadiens sont très conscients de la nécessité de faire preuve de responsabilité fiscale. La décennie passée a vu la fermeture d'équipements tel que le Radiotélescope du parc Algonquin. Nous dépendons à l'heure actuelle de la charité d'autres pays qui ont la gentillesse de nous donner accès à leurs observatoires dans l'hémisphère austral et dans l'espace. Nous mettons en commun nos talents et nos ressources avec d'autres pays afin d'obtenir des résultats au plus faible coût possible. C'est dans cet esprit que notre communauté s'est engagée dans la construction du télescope Canada-France-Hawaii (CFH) reconnu comme un des meilleurs au monde. Malheureusement, il ne peut suffire seul aux besoins de la communauté astronomique canadienne.

Nous savons que gouverner pendant une récession oblige de faire des choix difficiles et que l'astronomie n'est pas perçue comme une priorité nationale. Cependant, nous voulons que nos gouvernements comprennent bien ce qui est en jeu ici : nous abandonnons notre rôle d'avant-garde en astronomie; nous aliénons nos partenaires internationaux qui sont en droit de s'attendre à une répartition plus juste des efforts globaux; nous admettons que le Canada — qui a la prétention de faire partie des Sept Grands — accepte d'être relégué au rang d'un pays du tiers monde en ce qui concerne la recherche fondamentale (...)

Nous aimerions que le Canada fasse preuve d'un engagement plus ferme non seulement en astronomie, mais dans toutes les activités scientifiques et culturelles. Sinon, notre avenir sera celui de chances perdues : la chance de faire participer nos industries dans des projets de pointe; la chance pour nos firmes de participer à l'expansion des marchés globaux en haute technologie; la chance pour nos étudiants d'avoir des professeurs compétents et motivés; la chance pour les Canadiens de sentir qu'ils participent activement aux principales découvertes scientifiques et la chance de faire rayonner notre culture dans le monde.

Jean-Pierre Arcorag
Jaymie Matthews
et 93 jeunes étudiants
gradués en astronomie
Le 19 juillet 1991

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur,
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS